

h e g

Haute école de gestion
Genève

Jeunes de 18 à 25 ans ni en emploi, ni en formation (NEET) : quels impacts sur les prestations sociales cantonales ?



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Travail de Bachelor réalisé en vue de l'obtention du Bachelor HES

par :

Joana CORREIA DA SILVA

Conseiller au travail de Bachelor :

Joëlle LATINA, Adjointe scientifique HES

Genève, le 4 août 2017

Haute École de Gestion de Genève (HEG-GE)

Filière Economie d'entreprise

Déclaration

Ce travail de Bachelor est réalisé dans le cadre de l'examen final de la Haute école de gestion de Genève, en vue de l'obtention du titre de Bachelor of Science en économie d'entreprise.

L'étudiant a envoyé ce document par email à l'adresse d'analyse remise par son conseiller au travail de Bachelor pour analyse par le logiciel de détection de plagiat URKUND. <http://www.orkund.com/fr/student/392-orkund-faq>

L'étudiant accepte, le cas échéant, la clause de confidentialité. L'utilisation des conclusions et recommandations formulées dans le travail de Bachelor, sans préjuger de leur valeur, n'engage ni la responsabilité de l'auteur, ni celle du conseiller au travail de Bachelor, du juré et de la HEG.

« J'atteste avoir réalisé seule le présent travail, sans avoir utilisé des sources autres que celles citées dans la bibliographie. »

Fait à Genève le 04.08.2017

Joana CORREIA DA SILVA

Remerciements

Tout d'abord je souhaite adresser mes plus chaleureux remerciements à ma famille et à mes proches qui m'ont soutenue pendant ses 4 années d'études en emploi, sans relâche. Il est certain que cela fait partie intégrante d'une réussite et de la création d'un parcours qui devient ainsi nettement plus agréable.

Mes remerciements sont également destinés à ma conseillère au travail de Bachelor, Madame Joëlle Latina, qui a toujours su se montrer disponible et à l'écoute. Elle m'a par ailleurs prodigué d'excellents conseils qui m'ont permis de mener à bien ce travail.

Je remercie grandement mon responsable, Monsieur Ciro Candia, qui s'est toujours montré compréhensif pendant ma formation et qui a su faire preuve d'une flexibilité infaillible pour que mon parcours académique soit des plus confortables.

Ce travail n'aurait pas pu être réalisé sans les nombreuses personnes qui ont gentiment accepté de me rencontrer ou de me transmettre des informations précieuses :

- Direction et collaborateurs de CAP Formations ;
- Direction du subside de l'assurance-maladie ;
- Direction locataires de l'Office cantonal du logement et de la planification foncière;
- Collaborateur de Point Jeunes, rattaché à l'Hospice général.

Résumé

Lorsque la thématique des finances publiques dans le canton de Genève est abordée, nous entendons souvent parler de la problématique liée à l'augmentation des prestations sociales cantonales. Ces dernières peuvent être diverses et toucher une population très hétéroclite. Ce travail a pour objectif de démontrer quels sont les impacts financiers sur les prestations sociales cantonales et le chômage concernant notre population cible : les jeunes de 18 à 25 ans ni en emploi, ni en formation et qui sont au bénéfice de prestations sociales.

La Suisse jouit d'une bonne situation, à savoir, elle compte un faible pourcentage de NEET en comparaison avec les pays membres de l'OCDE en affichant 8,3% en 2015 tandis que la moyenne se situe à 14,5%. Le taux de NEET en Suisse a même rencontré une baisse ces 10 dernières années puisqu'en 2005 elle affichait 10,4%.

En ce qui concerne le chômage à Genève, les jeunes NEET (15-29 ans) représentent environ 20% des bénéficiaires d'indemnités. Ce n'est certes pas la majorité mais cela reste une proportion élevée puisqu'il s'agit de jeunes personnes qui sont en âge d'étudier ou d'être dans la vie active.

Les subsides d'assurance-maladie versés aux jeunes adultes de 18 à 25 ans ont un impact non négligeable sur le budget du service de l'assurance-maladie. Nous avons estimé que les subsides d'assurance-maladie accordés aux NEET par année se montent à 22'054'848 CHF. Ces prestations sont en augmentation depuis 6 ans.

Les jeunes aidés qui sont sans une formation achevée se montent à hauteur de 71% des dossiers. Le montant total concernant les prestations versées par l'Hospice général concernant l'action sociale (qui n'englobe pas l'aide en matière d'asile) s'élève à 275'200'000 CHF pour l'année 2016. Dès lors, les aides octroyées aux jeunes adultes de 18 à 25 ans représentent à elles seules 23%, soit presque $\frac{1}{4}$ des prestations versées.

Comme nous l'avons constaté, la formation des jeunes et le manque de qualifications est un réel problème rencontré chez la majorité des NEET, tant sur le plan du décrochage scolaire que sur l'aspect d'aide sociale. Des mesures doivent donc être entreprises pour diminuer le nombre de jeunes qui se trouvent dans une telle situation

Par ailleurs, actuellement nous manquons de données statistiques concernant cette problématique. Un effort doit donc être fait pour la mise à disposition de certains indicateurs et l'étude de données concernant ce phénomène.

Table des matières

Déclaration	i
Remerciements	ii
Résumé	iii
Table des matières	iv
Liste des tableaux	vi
Liste des figures	vi
1. Introduction	1
2. Définitions et méthodologie	2
2.1 Définition	2
2.2 Objectif et méthodologie	2
3. Les NEET dans la zone OCDE	5
4. Les NEET en Suisse	7
4.1 La situation des NEET à Genève	9
5. Le décrochage scolaire à Genève	11
5.1 Présentation du dispositif CAP Formations	11
5.2 Données chiffrées, CAP Formations	12
6. Les prestations sociales cantonales pertinentes	16
6.1 Brève présentation des différents services	16
6.1.1 Office cantonal de l'emploi.....	16
6.1.2 Subside d'assurance-maladie	16
6.1.3 Aides au logement.....	16
6.1.4 Hospice général.....	17
6.2 Montants alloués par type de prestations	18
6.2.1 Le chômage à Genève	18
6.2.1.1 Récolte des données.....	18
6.2.1.2 Données chiffrées.....	19
6.2.2 Subside d'assurance-maladie (SAM).....	23
6.2.2.1 Récolte des données.....	23
6.2.2.2 Données chiffrées.....	24
6.2.3 Aides au logement (OCLPF).....	25
6.2.3.1 Récolte des données.....	25
6.2.3.2 Données chiffrées.....	25
6.2.4 Hospice général.....	26
6.2.4.1 Récolte des données.....	26
6.2.4.2 Données chiffrées.....	26
7. Interviews	29
7.1 Synthèse des interviews menées chez CAP Formations	30
7.2 Synthèse de l'interview menée chez Point Jeunes (HG)	31

8. Constat et recommandations	32
8.1 Constat	32
8.2 Recommandations.....	34
8.2.1 Suivi des indicateurs.....	34
8.2.2 Formation des jeunes	35
8.2.2.1 Prévention au niveau de la scolarité obligatoire.....	35
8.2.2.2 Réinsertion des jeunes	36
9. Conclusion	37
Bibliographie	38
Annexe 1 : Liste des pays membres de l'OCDE	41
Annexe 2 : NEET, 15-29 ans, % dans le même groupe d'âge, OCDE, 2015	42
Annexe 3 : Définitions ESPA.....	43
Annexe 4 : Taux d'aide sociale de différents groupes à risque, 2015	44
Annexe 5 : Grille d'entretien – CAP Formations	45
Annexe 6 : Grille d'entretien – Hospice général	46

Liste des tableaux

Tableau 1 : NEET âgés de 15 à 29 ans en Suisse, 2010-2016	7
Tableau 2 : nombre de NEET âgés de 15 à 29 ans, région lémanique, 2010-2016.....	9
Tableau 3 : Détermination du nombre de NEET à Genève, 15-29 ans, 2015.....	9
Tableau 4 : Facteurs de risques par canton, 15-29 ans, 2015.....	10
Tableau 5 : Prime mensuelle moyenne pour l'assurance obligatoire des soins LAMal, Genève, 2010-2016	24
Tableau 6 : Nombre de bénéficiaires, aide au logement, Genève, 2010-2015	25

Liste des figures

Figure 1 : NEET, 15-29 ans, % dans le même groupe d'âge, OCDE, 2015.....	5
Figure 2 : Proportion parmi les NEET non actifs en Suisse, 15-29 ans, 2016	8
Figure 3 : Evolution du nombre de jeunes passés par CAP Formations.....	12
Figure 4 : Répartition des raisons de non admissions, année scolaire 2015/16	13
Figure 5 : Durée de rupture avant l'entrée dans le dispositif, 2015/2016	14
Figure 6: Situation des jeunes en fin d'accompagnement, 2015/16.....	14
Figure 7 : % des bénéficiaires d'indemnités chômage selon l'âge, Genève.....	19
Figure 8 : Nombre moyen mensuel de bénéficiaires du chômage, 15-29 ans, Genève, 2004-2016	20
Figure 9 : montants moyens mensuels des indemnités octroyées par le chômage, 15-29 ans, Genève, 2012-2016	21
Figure 10 : montant moyen mensuel perçu par bénéficiaire, 15-29 ans, Genève	21
Figure 11 : Indemnités moyennes annuelles versées par le chômage à Genève selon la tranche d'âge, 2016	22
Figure 12 : Répartition du nombre de dossiers selon l'âge à l'Hospice général, 2016 ...	26
Figure 13 : Evolution du nombre de dossiers à l'Hospice général, 18-25 ans, 2012-2016	27
Figure 14 : Répartition selon le niveau de formation des 18 à 25 ans à l'Hospice général, 2016	27

1. Introduction

Lorsque la thématique des finances publiques dans le canton de Genève est abordée, nous entendons souvent parler de la problématique liée à l'augmentation des prestations sociales cantonales. Ces dernières peuvent être diverses et toucher une population très hétéroclite.

Les personnes âgées sont par ailleurs souvent montrées du doigt puisque la pyramide des âges est devenue un classique dans les études démographiques. Il y a par ailleurs déjà eu une multitude de prévisions budgétaires concernant l'impact sur les finances publiques liées au vieillissement de la population.

Il est vrai que nous sommes face à une population vieillissante et qu'il s'agit d'une réelle problématique, mais nous sommes également et simplement face à une augmentation de la population en général. Ainsi, les personnes âgées entre 18 et 25 ans augmenteront de 18% en 2045 selon les prévisions démographiques en passant de 45'610 à 53'830 personnes à Genève. ¹

De plus, depuis le début de la crise économique de 2008, le marché du travail est devenu globalement plus difficile d'accès. Les jeunes sont particulièrement touchés et peinent à trouver un travail. Nous sommes face à une demande élevée et une offre qui s'est amoindrie au cours de ces dernières années.

Dès lors, si les jeunes de 18 à 25 ans se trouvent dans une situation financière difficile et qu'ils se voient dans la nécessité de prétendre à des prestations sociales ou au chômage, il devient important de s'intéresser à l'impact financier que cela occasionne pour le canton de Genève.

Il est vrai que les finances publiques sont au cœur des préoccupations budgétaires ces dernières années dans le canton de Genève et que plusieurs thèmes sont abordés mais nous parlons rarement des jeunes et de leur potentiel impact financier.

Il est donc important de nous intéresser à cette problématique qui pourrait, à moyen long terme, devenir une vraie source de préoccupations pour les prestations sociales cantonales et le chômage.

¹ Office fédéral de la statistique

2. Définitions et méthodologie

2.1 Définition

L'acronyme "NEET" provient de la langue anglaise : "not in employment, education or training", ce qui donne en français : sans emploi, ne suivant ni études, ni formation. Ce terme, utilisé comme indicateur par l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (ci-après : OCDE) depuis 2010, regroupe les jeunes de 15 à 29 ans qui sont sans emploi et qui ne suivent pas d'études ou de formation.

L'OCDE a été fondée par 18 pays européens dans le but de contribuer au développement économique. Depuis, ce sont 35 pays membres qui font partie de cette organisation et les pays européens ne sont plus les seuls concernés. La liste complète des pays membres peut être consultée dans l'annexe n°1.

2.2 Objectif et méthodologie

Ce travail a pour objectif de démontrer quels sont les impacts financiers sur les prestations sociales cantonales et le chômage concernant notre population cible : les jeunes de 18 à 25 ans ni en emploi, ni en formation et qui sont au bénéfice de prestations sociales. En effet, les idées reçues nous mènent parfois à croire que la population dite "jeune" et par conséquent, souvent assimilée à des individus en bonne santé, n'impacte pas négativement les finances publiques cantonales. Ce travail a pour but de chiffrer les prestations sociales octroyées aux jeunes NEET sur le canton de Genève.

Dans un premier temps, nous allons observer la situation au sens large au niveau de l'OCDE et situer la Suisse parmi l'ensemble des pays membres. De plus, quelques chiffres clés seront énoncés, ce qui nous permettra d'avoir une idée plus précise sur la situation.

Dans un second temps, nous allons nous focaliser plus précisément sur la situation de la Suisse par rapport à notre problématique. Il s'agira de quantifier le nombre de NEET et d'analyser leur évolution mais aussi de s'intéresser de plus près aux raisons évoquées pour expliquer ce statut.

Ensuite, une analyse plus approfondie sera faite au niveau du canton de Genève en analysant des données concernant le décrochage scolaire, le chômage et les prestations sociales.

A Genève, les prestations sociales cantonales sont les suivantes :

1. Subsidés d'assurance-maladie ;
2. Avances sur pensions alimentaires ;
3. Subventions personnalisées d'habitations mixtes (aides au logement) ;
4. Prestations complémentaires cantonales AVS/AI ;
5. Bourses d'études ;
6. Prestations complémentaires familiales ;
7. Aide sociale (Hospice général).

Nous n'allons pas nous intéresser à l'ensemble des prestations sociales cantonales. En effet, pour notre problématique, elles ne sont pas toutes pertinentes à analyser et nous pouvons donc exclure les prestations sociales cantonales, comme suit :

- **Les avances sur pensions alimentaires** : en règle générale, les avances sur pensions alimentaires sont versées jusqu'à la majorité de l'enfant, voir au-delà mais au plus tard jusqu'à l'âge de 25 ans, lorsque ce dernier poursuit des études sérieuses et régulières. Etant donné que notre population cible a entre 18 et 25 ans et que seuls les majeurs qui poursuivent une formation peuvent bénéficier d'une avance sur pensions alimentaires, cette aide ne concerne pas notre problématique.
- **Les prestations complémentaires cantonales AVS/AI** : cette prestation est une aide complémentaire lorsqu'une personne perçoit une rente assurance-vieillesse et survivants (AVS) ou une rente d'assurance-invalidité (AI). Nous pouvons d'ores et déjà exclure les personnes rentières AVS et AI puisque ces dernières ne font pas partie de notre population cible. Il y a cependant les jeunes mineurs de 15 à 18 ans qui, sans être en études ou en emploi, pourraient percevoir des aides de la part du service des prestations complémentaires à l'AVS/AI. En effet, s'ils sont au bénéfice d'une rente complémentaire AVS/AI par le biais d'un de leur parent, ils peuvent éventuellement percevoir des prestations complémentaires. Néanmoins, étant mineurs, ces prestations seront dans le

budget parental et donc difficilement identifiables. De plus, ces cas restent rares donc il n'est pas pertinent de chercher impérativement à les quantifier.

- **Les bourses d'études** : comme leur nom l'indique, ces prestations sont versées pour des études. Dès lors, cette dernière ne rentre pas dans le cadre de notre analyse.
- **Les prestations complémentaires familiales** : cette aide s'adresse aux familles monoparentales ou biparentales qui font ménage commun avec un jeune de moins de 18 ans ou jusqu'à 25 ans en formation. De plus, il s'agit d'une prestation qui est versée (il y a d'autres conditions cumulatives) sous conditions de ressources. En effet, pour une famille monoparentale il faut exercer une activité lucrative d'au moins 40% et pour une biparentale d'au moins 90% (taux d'activité global pour les 2 parents). Dans la mesure où l'une des conditions est d'exercer une activité lucrative, les personnes pouvant prétendre à cette prestation ne font pas partie de notre cible.

Les prestations sociales retenues pour notre problématique sont les suivantes:

- subsides d'assurance-maladie ;
- les aides au logement ;
- l'Hospice général.

Par ailleurs, des interviews sont menées pendant cette analyse auprès des services suivants :

- CAP Formations (rattaché à l'Office de la formation professionnelle et continue (OFPC) ;
- Hospice général.

Ces services travaillent directement avec notre population cible et sont parfois un pont entre les prestations sociales et ces jeunes. Les interviews nous permettront ainsi de clarifier et identifier ce qui peut occasionner ces situations et de mieux comprendre les jeunes NEET de Genève. La plus-value de ces interviews réside dans le regard des professionnels puisqu'ils côtoient quotidiennement notre population cible.

Finalement, nous ferons un constat de la situation et émettrons nos recommandations.

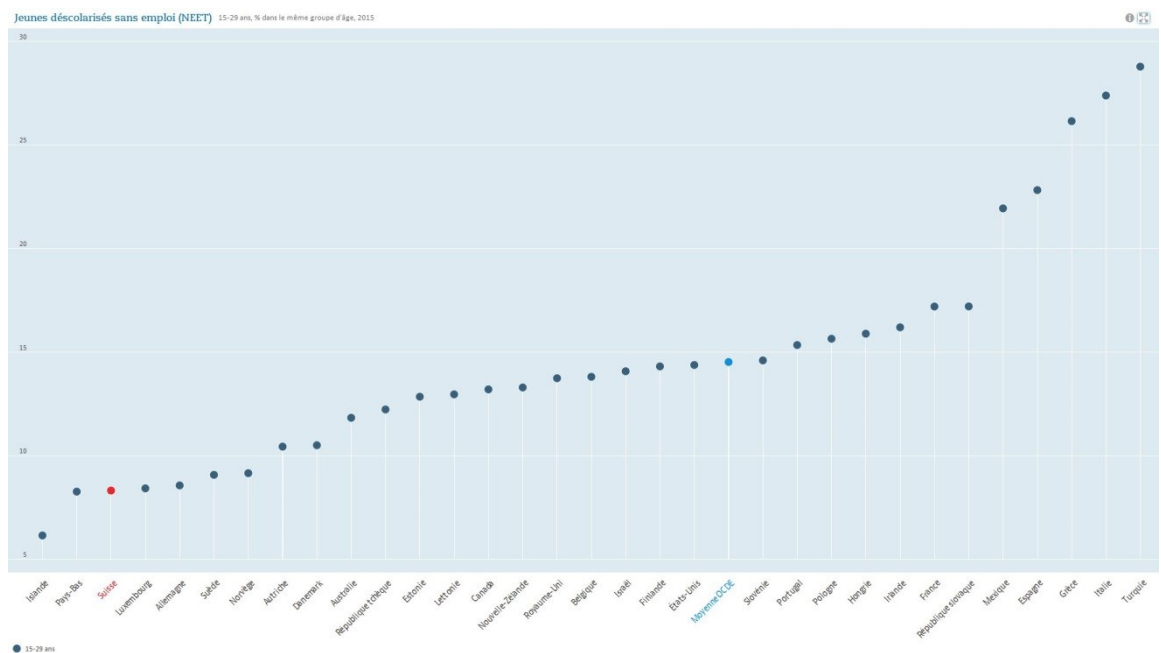
3. Les NEET dans la zone OCDE

En 2015, ce sont 40 millions de jeunes, âgés entre 15 et 29 ans, qui sont sans emploi et qui sont sortis du système scolaire dans la zone OCDE, ce qui représente 15% des jeunes.

En outre, plus des deux tiers de cette population, ce qui équivaut à 28 millions de personnes, sont dites inactives. Autrement dit, elles sont sorties du système éducatif, n'ont pas d'emploi et n'en cherchent pas.²

Pour avoir une idée globale de la proportion de jeunes NEET et ce que cela représente au sein de l'OCDE, voici une figure qui compare le pourcentage de NEET parmi les jeunes de 15 à 29 ans en 2015 pour chaque pays membre.

Figure 1 : NEET, 15-29 ans, % dans le même groupe d'âge, OCDE, 2015



(Source : OCDE (2017), Jeunes déscolarisés sans emploi (NEET) (indicateur). doi : 10.1787/a7da6fc2-fr)

La Suisse, surlignée en rouge, se trouve dans une bonne situation par rapport aux autres pays membres de l'OCDE. En effet, elle affiche 8.3% de NEET parmi ses jeunes de 15 à 29 ans alors que la moyenne OCDE (en bleu clair) se situe à 14.5%. Le pays qui a le plus faible pourcentage est l'Islande avec un résultat de 6.2%. A l'inverse, la Turquie a le plus haut taux de jeunes ni en emploi, ni en formation au sein des 15-29 ans avec 28.8%.

² OCDE (2017), Panorama de la société 2016 : Les indicateurs sociaux de l'OCDE

³ Disponible en plus grande taille à l'annexe n°2

En 2005, le pourcentage de NEET parmi les 15-29 ans en Suisse était plus élevé qu'en 2015 en affichant 10.4%. A cette même période, la moyenne OCDE se situait à 14.9%, ce qui représente une très faible variation en l'espace de 10 années. Le plus faible taux et le plus élevé étaient les mêmes, à savoir l'Islande et la Turquie avec respectivement 5.5% et 43.6%.

On constate qu'en l'espace de 10 ans, la proportion de NEET parmi la population âgée entre 15 et 29 ans n'a pas augmenté de façon remarquable. Au contraire, la moyenne OCDE est passée de 14.9% en 2005 à 14.5% en 2015.

La moyenne OCDE la plus élevée au cours des 10 dernières années a atteint 15.9% en 2009. En effet, cela s'explique par la crise qui a commencé en 2008 et qui a engendré des suppressions de postes de façon générale.⁴

Alors, même si nous n'observons pas une augmentation du nombre de NEET dans les résultats des enquêtes menées par l'OCDE, cette dernière continue de mesurer les indicateurs relatifs aux NEET puisqu'à long terme, le chômage et l'inactivité peuvent tendre à des problèmes sociaux et ainsi mettre en péril la cohésion sociale.⁵

⁴ OCDE (2017), Jeunes déscolarisés sans emploi (NEET) (indicateur). doi: 10.1787/a7da6fc2-fr (Consulté le 31 juillet 2017)

⁵ OCDE (2017), Panorama de la société 2016 : Les indicateurs sociaux de l'OCDE

4. Les NEET en Suisse

Nous ne trouvons aucune étude réalisée spécifiquement sur les NEET en Suisse, selon les définitions de l'OCDE. En effet, les seules données concernant notre population cible trouvées sur le site de l'office fédéral de la statistique (ci-après : OFS) sont tirées de l'enquête suisse sur la population active (ci-après: ESPA). Cette dernière est basée sur le principe de l'échantillon aléatoire, stratifié par canton. Autrement dit, le nombre de tirés au sort pour l'étude est proportionnel à celui des habitants de chaque canton. Les personnes tirées au sort pour l'enquête sont ensuite contactées par téléphone pour réaliser l'interview ou conviennent d'un rendez-vous.

Selon les données relevées à partir de l'ESPA nous pouvons quantifier le nombre moyen de NEET recensés par année en Suisse depuis 2010 :

Tableau 1 : NEET âgés de 15 à 29 ans en Suisse, 2010-2016

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de NEET âgés de 15 à 29 ans en Suisse	117 000	115 000	112 000	116 000	113 000	108 000	111 000
Variation en % par rapport à l'année qui précède		-1.71	-2.61	3.57	-2.59	-4.42	2.78

(Source graphique : auteur ; données : <https://www.bfs.admin.ch>)

En 2015, la Suisse comptait 1'495'346 jeunes âgés entre 15 et 29 ans. La proportion de NEET parmi ces derniers s'élève donc à un peu plus de 7%, ce qui, comme on a pu le voir précédemment, est un faible taux en comparaison avec les pays membres de l'OCDE.

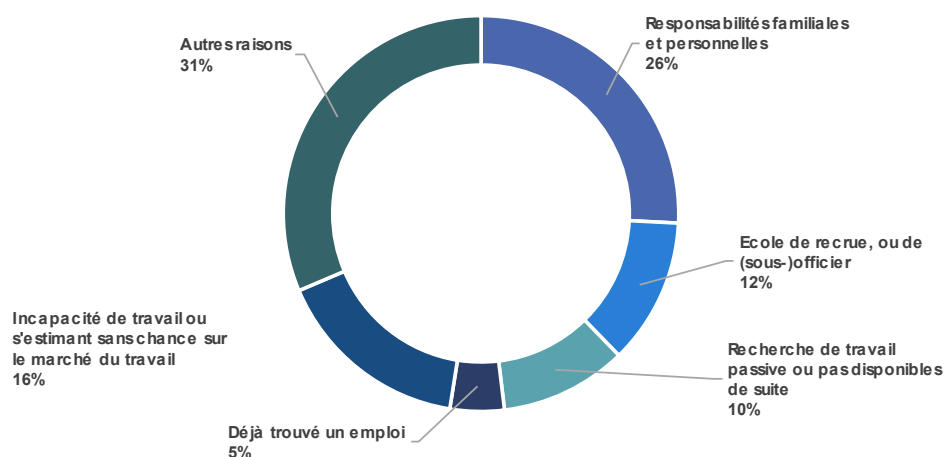
Par ailleurs, nous constatons qu'entre 2010 et 2016 le nombre de NEET en Suisse a diminué, mais les variations entre les différentes années restent faibles (inférieures à 5%). La Suisse ne présente donc pas une évolution inquiétante du nombre de NEET sur son territoire.

Intéressons-nous maintenant de plus près à la situation dans laquelle se trouvent les jeunes, à savoir, si ce sont des chômeurs au sens du bureau international du travail (BIT) ou si ce sont des personnes dites non actives.

Dans la mesure où les données chiffrées retenues sont celles de l'ESPA, nous allons également respecter les définitions de cette enquête pour maintenir une certaine cohérence, définitions qui se trouvent à l'annexe n°3.

En 2016, les chômeurs au sens du BIT représentent 52'000 NEET et les non actifs 59'000 NEET en Suisse. Parmi les 59'000 personnes non actives en Suisse, voici les raisons évoquées :

Figure 2 : Proportion parmi les NEET non actifs en Suisse, 15-29 ans, 2016



(Source graphique : auteur ; données : <https://www.bfs.admin.ch>)

Nous nous apercevons que la proportion la plus élevée (31%) représente les « autres raisons », autrement dit, on ignore la situation de ces personnes.

Par ailleurs, un peu plus d'un quart des non actifs sont des personnes qui ont des responsabilités familiales, à savoir, la garde d'enfants ou de personnes adultes nécessitant des soins. Cette observation rejoint le constat de l'enquête menée par l'OCDE qui indique que les jeunes femmes sont plus souvent touchées par le phénomène NEET que les jeunes hommes pour des raisons familiales.

4.1 La situation des NEET à Genève

Pour l'heure, le canton de Genève n'a pas quantifié le nombre de NEET sur son territoire, selon les définitions de l'OCDE. Dès lors, nous allons devoir procéder par estimation. C'est lors d'un échange téléphonique avec une statisticienne de l'OFS que nous avons pu obtenir le nombre de NEET pour la région lémanique. Cette dernière englobe, selon la définition de l'OFS, les cantons de Genève, Vaud et Valais.

Tableau 2 : nombre de NEET âgés de 15 à 29 ans, région lémanique, 2010-2016

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
nombre de NEET âgés de 15 à 29 ans, région lémanique	24 700	26 300	27 200	27 800	26 400	26 700	27 700

(Source graphique : auteur ; données : OFS, 2017)

Pour parvenir à chiffrer le nombre de NEET pour le canton de Genève, nous devons procéder par une distribution proportionnelle par canton (Genève, Vaud et Valais) en fonction du nombre total de jeunes âgés entre 15 et 29 ans. Dans la mesure où les données statistiques concernant la population ne sont pas encore disponibles sur le site de l'OFS pour l'année 2016, notre année de référence est l'année 2015.

Tableau 3 : Détermination du nombre de NEET à Genève, 15-29 ans, 2015

	Genève	Vaud	Valais	Total
Nombre de jeunes âgés de 15 à 29 ans	90 023	150 520	62 878	303 421
Proportion relative par canton	29.67%	49.61%	20.72%	100%
Répartition selon 26'700 NEET en 2015	7 922	13 245	5 533	26 700

(Source graphique : auteur ; données : <https://www.bfs.admin.ch>)

Ainsi, si l'on part du principe que le nombre de NEET est proportionnel au nombre de jeunes âgés de 15 à 29 ans, on peut chiffrer à 7'922 jeunes le nombre de NEET à Genève. Seulement, nous savons qu'il ne s'agit pas que d'une question de proportionnalité et qu'il y a des facteurs de risques qui peuvent influencer le nombre de NEET. En effet, selon l'OFS (voir annexe n°4), les groupes de personnes qui sont le plus sujets à dépendre de l'aide sociale sont les suivants :

- les enfants;
- les personnes de nationalité étrangère;
- les personnes divorcées;
- les personnes n'ayant pas de formation post-obligatoire.

Par ailleurs, les régions urbaines affichent un taux d'aide sociale plus élevé et selon un constat de l'OCDE, les jeunes femmes ont un facteur de risque plus élevé d'être NEET, dans la mesure où elles se consacrent à la famille (jeunes mamans). Voici donc la proportion par canton selon les facteurs de risque:

Tableau 4 : Facteurs de risques par canton, 15-29 ans, 2015

		Genève	Vaud	Valais	Total
Nationalité	Suisses	55'056	95'928	46'229	197'213
	Etrangers	34'967	54'592	16'649	106'208
	% étrangers	39%	36%	26%	35%
Etat civil	Total	90'023	150'520	62'878	303'421
	Divorcés	359	573	281	1'213
	% divorcés	0.40%	0.38%	0.45%	0.40%
Sexe	Hommes	44'911	76'475	31'927	153'313
	Femmes	45'112	74'045	30'951	150'108
	% femmes	50%	49%	49%	49%

(Source graphique : auteur ; données : <https://www.bfs.admin.ch>)

Nous ne pouvons pas tirer de conclusions concernant l'état civil et le sexe en fonction des cantons. Toutefois, nous relevons que le plus grand taux d'étrangers se trouve, sans surprise, dans le canton de Genève. Nous pouvons donc partir du principe que le chiffre obtenu auparavant, 7'922 NEET à Genève, est sous-estimé. N'ayant pas un moyen qui nous permette de quantifier ce phénomène de façon plus précise, ce dernier sera notre chiffre de référence, tout en sachant qu'il est très probablement inférieur à la réalité.

5. Le décrochage scolaire à Genève

On ne trouve pas dans la littérature scientifique un consensus au sujet de la définition du "décrochage scolaire". En effet, plusieurs concepts sont utilisés lorsqu'il s'agit d'aborder la problématique de l'interruption de formation, comme: déscolarisation; rupture scolaire, abandon scolaire, jeunes non qualifiés, etc. Il est dès lors difficile de délimiter ce phénomène et les recensements et les statistiques sont peu précis. Il faut plutôt parler d'une vision partielle lorsque l'on évoque une tendance concernant cette problématique.

Le service de la recherche en éducation (SRED) a mené une enquête concernant le décrochage scolaire à Genève en 2013/14. Néanmoins il est établi que plusieurs zones d'ombres subsistent dans cette enquête et qu'il faut plutôt considérer les chiffres comme un ordre de grandeur. Par exemple, pour l'année scolaire 2013/2014, on estime le nombre de décrocheurs à environ 900 personnes.

Un travail conséquent concernant la problématique du décrochage scolaire est actuellement réalisé par l'Observatoire scolaire du Département de l'Instruction Publique (DIP) en collaboration avec plusieurs services. Malheureusement, les résultats de cette enquête ne sont pas encore publics et accessibles. Dans la mesure où il est difficile d'avoir une idée précise du nombre de jeunes concernés par ce phénomène sur la base des enquêtes qui ont pu être réalisées par le passé, nous allons nous intéresser au dispositif de CAP Formations qui travaille directement avec une partie des jeunes concernés par cette problématique.

5.1 Présentation du dispositif CAP Formations

Ce dispositif interinstitutionnel de l'Office de la formation professionnelle et continue (OFPC), de l'Office cantonal de l'emploi (OCE) et de l'Hospice général a pour mission d'accueillir les jeunes de 15 à 25 ans qui ne sont pas scolarisés, sans qualification et sans emploi.

Au sein de CAP Formation, il y a des conseillers en formation qui font le suivi des jeunes jusqu'à leur réinsertion scolaire et des conseillers OCE qui font également le suivi chômage pour les jeunes ayant le droit à des indemnités ou qui suivent le SEMO (semestre de motivation). Depuis 2016, des assistants sociaux de l'Hospice général font partie de l'équipe de CAP Formations pour le suivi des jeunes qui sont assistés financièrement.

Les missions principales du présent dispositif sont les suivantes :

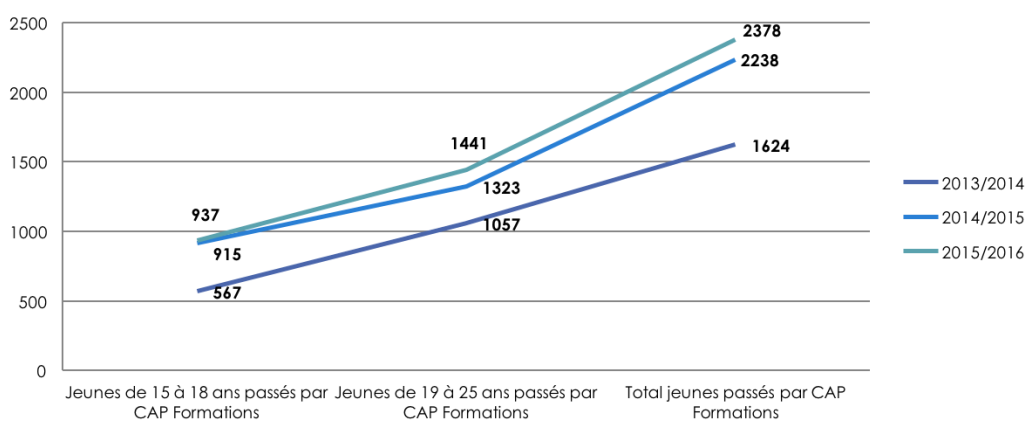
- Analyse du parcours scolaire ;
- Proposition de soutien et de mesures adéquates dans les meilleurs délais ;
- Assurer un suivi des mesures entreprises ;
- Conduire les jeunes à une qualification professionnelle.

Bien entendu, différentes conditions doivent être remplies pour pouvoir entrer et bénéficier d'un suivi de CAP Formations. Hormis le dispositif de CAP Formations, il existe également des dispositifs communaux qui peuvent "repêcher" les jeunes lorsqu'ils sont en rupture scolaire. Cela complique la partie quantitative puisque les jeunes peuvent s'adresser à diverses entités et leur comptabilisation s'éparpille.

5.2 Données chiffrées, CAP Formations

Dans un premier temps, nous allons regarder l'évolution du nombre de jeunes passés par le dispositif de CAP Formations depuis sa mise en place en 2013. Les chiffres actuellement disponibles concernent les 3 dernières années scolaires.

Figure 3 : Evolution du nombre de jeunes passés par CAP Formations



6

(Source graphique : auteur ; données : CAP Formations, Bilan 2015/16)

Comme on peut le constater dans la figure n°3, le nombre de jeunes passés par CAP Formations est en augmentation depuis sa mise en place. Néanmoins, le nombre d'entrées par année scolaire est constant, ce qui veut dire qu'il y a en effet plus de

⁶ L'âge est calculé à partir du 1^{er} juillet de chaque année

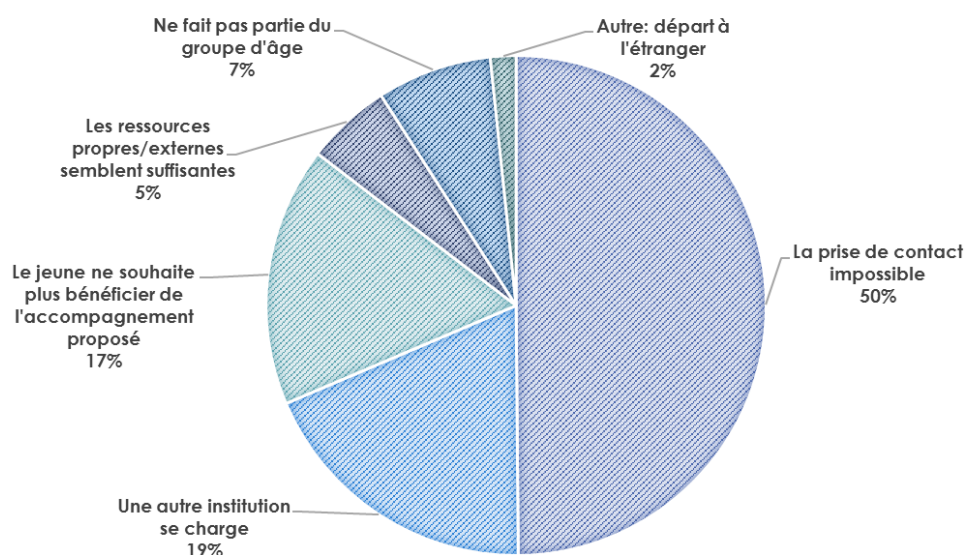
dossiers chaque année, mais qu'il s'agit en réalité de dossiers qui restent dans le dispositif d'une année à l'autre.

Par ailleurs, il faut distinguer le nombre de jeunes qui passent par le dispositif et ceux qui sont accompagnés. En effet, une partie d'entre eux ne confirme pas leur entrée dans CAP Formations. Les taux d'accompagnement par année scolaire sont les suivants :

- 2013/2014 : 88% (194 jeunes n'ayant pas confirmé leur entrée);
- 2014/2015 : 82% (396 jeunes n'ayant pas confirmé leur entrée);
- 2015/2016 : 85% (363 jeunes n'ayant pas confirmé leur entrée).

En 2015/2016, voici les raisons de non-admissions pour les 363 jeunes concernés :

Figure 4 : Répartition des raisons de non admissions, année scolaire 2015/16



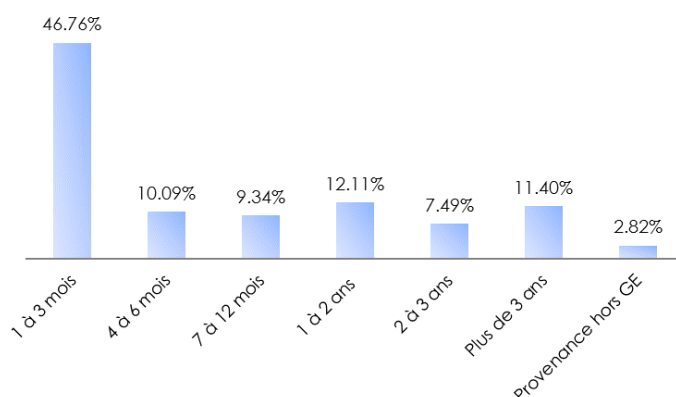
(Source graphique : auteur ; données : CAP Formations, Bilan 2015/16)

50% des jeunes qui ne valident pas leur entrée dans le dispositif sont des personnes avec qui la prise de contact est impossible. Cela démontre que la rupture est encore présente chez la moitié des jeunes qui se trouvent dans une situation de décrochage scolaire.

En outre, selon les interviews menées chez CAP Formations, il a été constaté que plus la période de décrochage scolaire est longue, plus la réinsertion est difficile. Il est donc important d'agir rapidement auprès des jeunes après leur rupture scolaire. Lorsque ces derniers arrivent chez CAP Formations, on s'intéresse à la durée de leur rupture avant leur entrée dans le dispositif.

Généralement, il s'agit de jeunes qui ont stoppé leur scolarité et auxquels, l'école n'a pas pu proposer une suite.

Figure 5 : Durée de rupture avant l'entrée dans le dispositif, 2015/2016

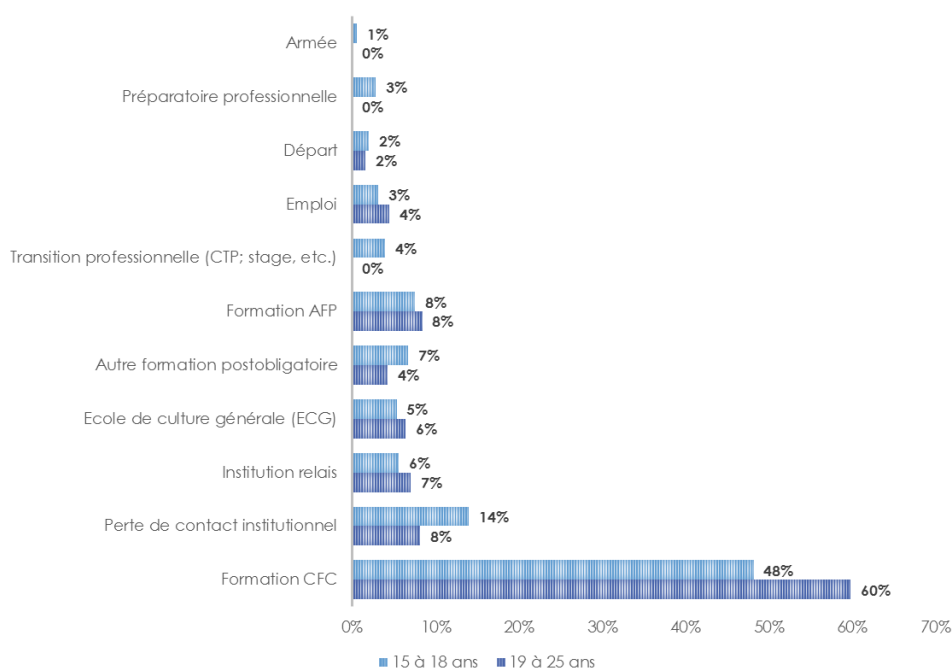


(Source graphique : auteur ; données : CAP Formations, Bilan 2015/16)

Presque 50% des cas ont été captés par le dispositif dans les 3 premiers mois qui suivaient leur rupture de scolarité. On observe néanmoins que presque 20% des jeunes rencontrent un décrochage d'au moins 2 années au moment de leur entrée dans le dispositif.

Finalement, quelles sont les situations des jeunes en fin d'accompagnement ? Voici les réponses pour les 1'059 dossiers fermés dans le courant de l'année scolaire 2015/16 :

Figure 6: Situation des jeunes en fin d'accompagnement, 2015/16



(Source graphique : auteur ; données : CAP Formations, Bilan 2015/16)

Quelle que soit la tranche d'âge, les formations CFC sont en tête de liste pour expliquer la fermeture des dossiers suivis par CAP Formations, ce qui constitue un constat positif. En effet, c'est une mesure de réinsertion qui permet d'accéder rapidement au monde professionnel lorsqu'elle arrive à son terme.

Le deuxième motif de clôture concerne la perte de contact à hauteur de 14% pour les jeunes de 15 à 18 ans et de 8% pour les jeunes de 19 à 25 ans. Au total, la reprise d'une formation concerne 75% des 15-18 ans et 78% des 19-25 ans. Dans l'ensemble, la réinsertion scolaire concerne plus de $\frac{3}{4}$ des jeunes suivis par le dispositif de CAP Formations.

6. Les prestations sociales cantonales pertinentes

6.1 Brève présentation des différents services

6.1.1 Office cantonal de l'emploi

L'office cantonal de l'emploi (ci-après : OCE) est rattaché au Département de l'emploi des affaires sociales et de la santé (ci-après : DEAS).

La mission de l'OCE est d'accompagner les personnes qui se trouvent sans emploi dans leurs recherches d'activités professionnelles. Ce service octroie également des indemnités d'assurance-chômage en application des dispositions légales.

6.1.2 Subside d'assurance-maladie

Le service de l'assurance-maladie (SAM) veille à appliquer la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) et s'occupe des actions suivantes :

- contrôle que les personnes assujetties soient affiliées à l'assurance obligatoire des soins ;
- octroie des subsides aux assurés qui ont une situation économique modeste ;
- prend en charge les primes des assurés insolubles.

Ce service est rattaché au DEAS.

6.1.3 Aides au logement

Ce service alloue deux prestations d'aide à la personne :

- les allocations logement ;
- les subventions HM (habitation mixte).

Ce service est rattaché au Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE).

6.1.4 Hospice général

L'Hospice général a pour mission principale d'assurer le mandat du service social de l'Etat de Genève. Ainsi, il apporte une aide financière aux personnes les plus démunies.

Ce service a un rôle dit "de secours" dans la mesure où c'est celui auquel il faut s'adresser lorsque les recours auprès des autres services sociaux du canton ont été vains. En effet, l'Hospice général va garantir une prestation mensuelle qui vise à garantir le minimum vital selon le cout de la vie à Genève.

6.2 Montants alloués par type de prestations

6.2.1 Le chômage à Genève

6.2.1.1 Récolte des données

Dans un premier temps, des recherches concernant les données relatives au chômage ont été effectuées sur le site de l'Office cantonal de la statistique (ci-après: OCSTAT) ainsi que sur le site de l'OFS, recherches qui se sont avérées infructueuses. En effet, des données étaient disponibles mais il s'agissait de données en masse, ce qui n'était pas pertinent pour cette analyse.

Un contact téléphonique a alors été pris avec une employée de l'OCSTAT pour voir dans quelle mesure il était possible d'accéder à des statistiques plus précises au niveau cantonal. Malheureusement, elle n'a pas été en mesure d'indiquer une source internet pertinente pour cette demande mais nous a transmis la ligne téléphonique directe d'un employé affecté au service de la statistique de l'OCE pour de plus amples informations.

Cet employé nous a proposé d'aller directement sur le site internet du Secrétariat d'Etat à l'économie (ci-après : SECO) qui élabore les statistiques du marché du travail et de l'assurance-chômage.

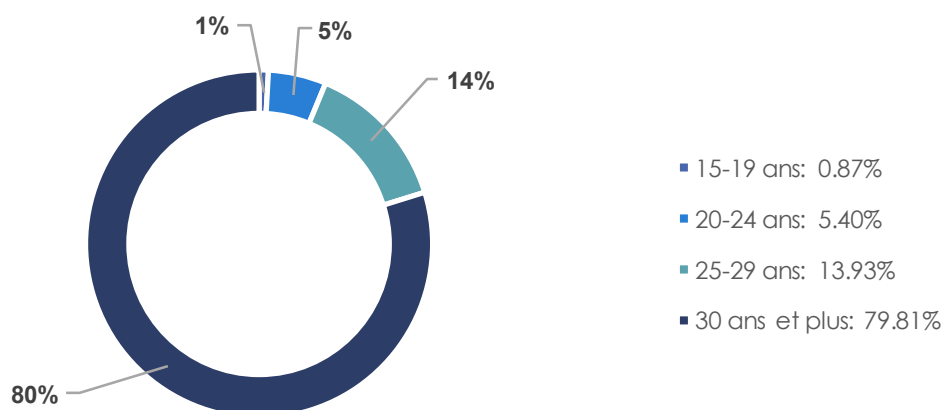
Les données sont disponibles dès janvier 2004 à ce jour et sont des statistiques mensuelles. Pour faciliter leur lecture et leur interprétation, un travail a été réalisé sur l'export Excel brut pour obtenir des moyennes annuelles pour la population cible : les jeunes de 15 à 29 ans.

Finalement, nous nous sommes focalisés sur le nombre de bénéficiaires d'indemnités chômage et non sur le nombre de demandeurs d'emploi. En effet, notre but étant de chiffrer l'impact économique, il n'aurait pas été pertinent de prendre les personnes qui ne sont pas au bénéfice d'indemnités et qui sont inscrites pour d'autres raisons.

6.2.1.2 Données chiffrées

Dans un premier temps, il s'agit de voir comment sont représentés les jeunes de 15 à 29 ans au sein des bénéficiaires d'indemnités chômage dans le canton de Genève :

Figure 7 : % des bénéficiaires d'indemnités chômage selon l'âge, Genève



(Source graphique : auteur ; données : <https://www.amstat.ch/v2/index.jsp>)

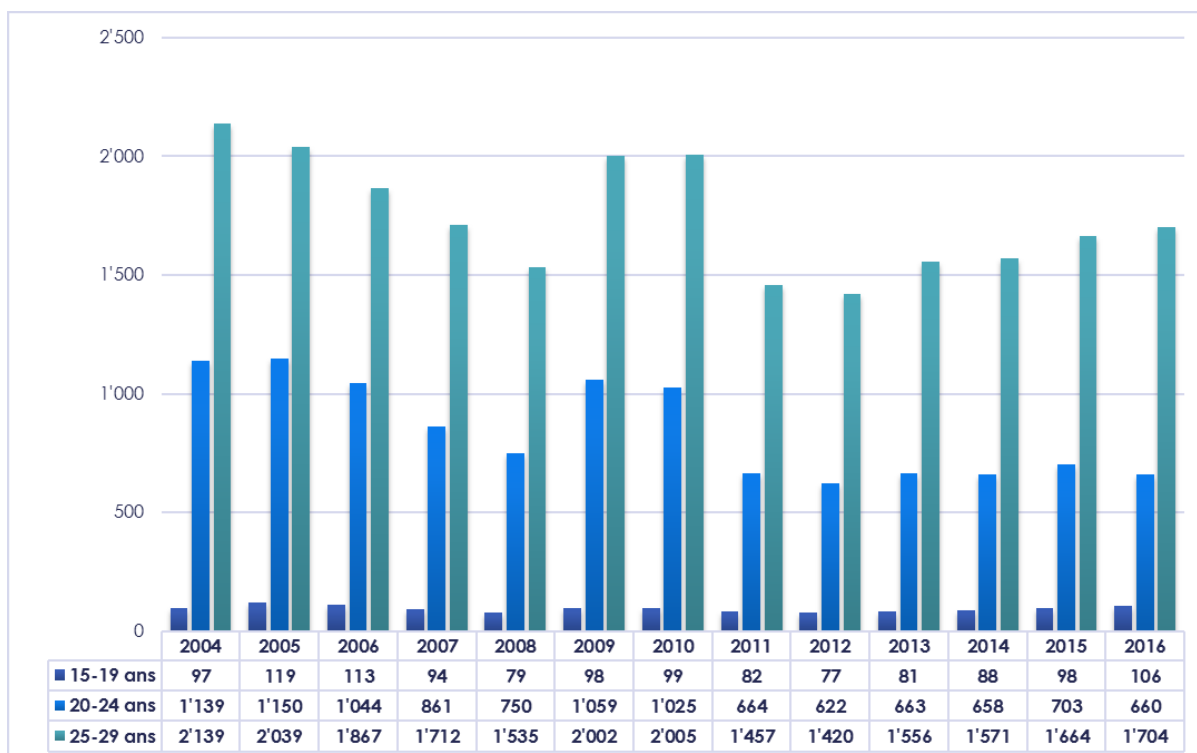
Parmi l'ensemble des bénéficiaires d'indemnités chômage dans le canton de Genève, les personnes âgées de 15 à 29 ans représentent environ 20% des bénéficiaires. A titre de comparaison, la même tranche d'âge au niveau suisse est légèrement plus élevée en atteignant 25%, avec la répartition suivante :

- 15 à 19 ans : 2,74% ;
- 20 à 24 ans : 9,34% ;
- 25 à 29 ans : 12,79%.

Le canton de Genève compte donc moins de jeunes bénéficiaires d'indemnités chômage que la moyenne suisse. Nous constatons par ailleurs que le pourcentage des jeunes de 15 à 29 ans parmi les bénéficiaires est 3 fois moins élevé à Genève que la moyenne suisse et que les jeunes de 20 à 24 ans sont 1,5 fois moins représentés.

A présent, il convient de s'intéresser au nombre de jeunes au bénéfice d'indemnités de la part de l'OCE à Genève. Pour pouvoir avoir une idée globale de l'évolution du nombre de bénéficiaires, une comparaison est faite sur un peu plus de 10 années, à savoir depuis 2004.

Figure 8 : Nombre moyen mensuel de bénéficiaires du chômage, 15-29 ans, Genève, 2004-2016



(Source graphique : auteur ; données : <https://www.amstat.ch/v2/index.jsp>)

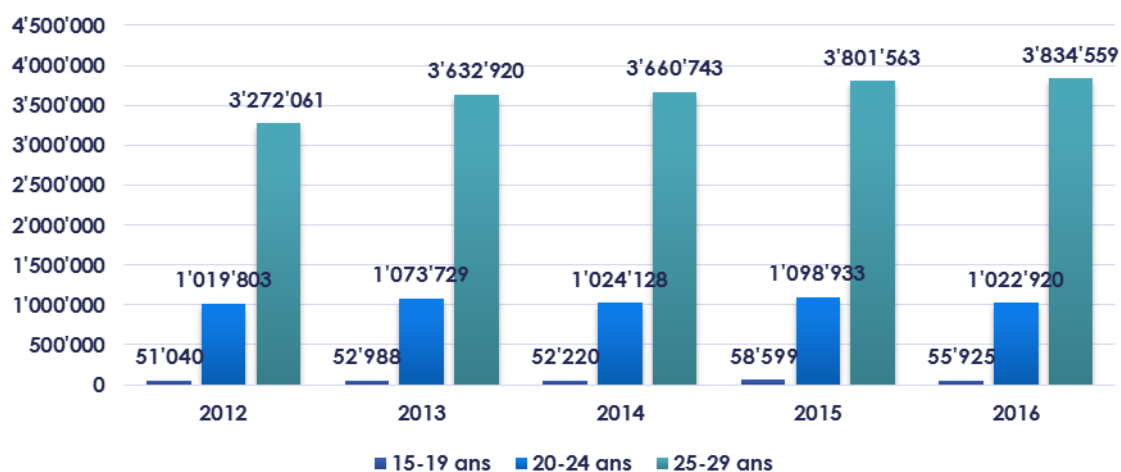
L'entrée en vigueur de la quatrième révision de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI) a un impact sur le nombre de chômeurs inscrits et qui arrivent en fin de droit entre avril et octobre 2011. Il faut donc être prudent sur l'interprétation des données graphiques entre les différentes années. De plus, l'introduction au 1^{er} février 2012 de la nouvelle loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) génère également une difficulté dans la comparaison des chiffres. Toutefois, on peut constater qu'entre 2012 et 2016 (période qui n'a subi aucune modification légale – 2012 n'ayant qu'un mois concerné), il y a une augmentation du nombre mensuel moyen de bénéficiaires du chômage à Genève chez la jeune population, à savoir :

- Les jeunes de 15 à 19 ans passent de 77 à 106 personnes (+37%) ;
- Les jeunes de 20 à 24 ans passent de 622 à 660 personnes (+6%);
- Les jeunes de 25 à 29 ans passent de 1'420 à 1'704 personnes (+20%);

La tranche d'âge des 20 à 24 ans est celle qui subit le moins de variations, et a même rencontré une baisse de 6% du nombre de bénéficiaires mensuel moyen au chômage entre 2015 et 2016 en passant de 703 à 660.

Intéressons-nous maintenant aux montants moyens mensuels des indemnités perçus par cette population pour la période de 2012 à 2016. En effet, il est plus judicieux de considérer les 5 dernières années pour cette analyse dans la mesure où il n'y a pas de biais dû à des modifications légales.

Figure 9 : montants moyens mensuels des indemnités octroyées par le chômage, 15-29 ans, Genève, 2012-2016

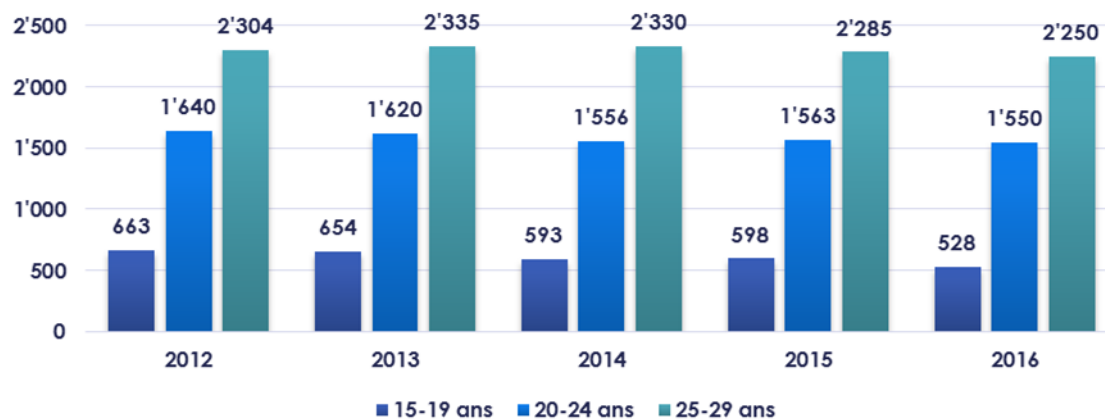


(Source graphique : auteur ; données : <https://www.amstat.ch/v2/index.jsp>)

Comme nous pouvons le constater, les montants moyens mensuels accordés par le chômage sont en augmentation depuis 2012 concernant les jeunes âgés de 25 et 29 ans. Cela rejoint le précédent graphique puisque le nombre de jeunes de 25 à 29 ans inscrits augmente également.

Finalement, nous allons voir quel est le montant moyen mensuel perçu par bénéficiaire en fonction de la tranche d'âge.

Figure 10 : montant moyen mensuel perçu par bénéficiaire, 15-29 ans, Genève



(Source graphique : auteur ; données : <https://www.amstat.ch/v2/index.jsp>)

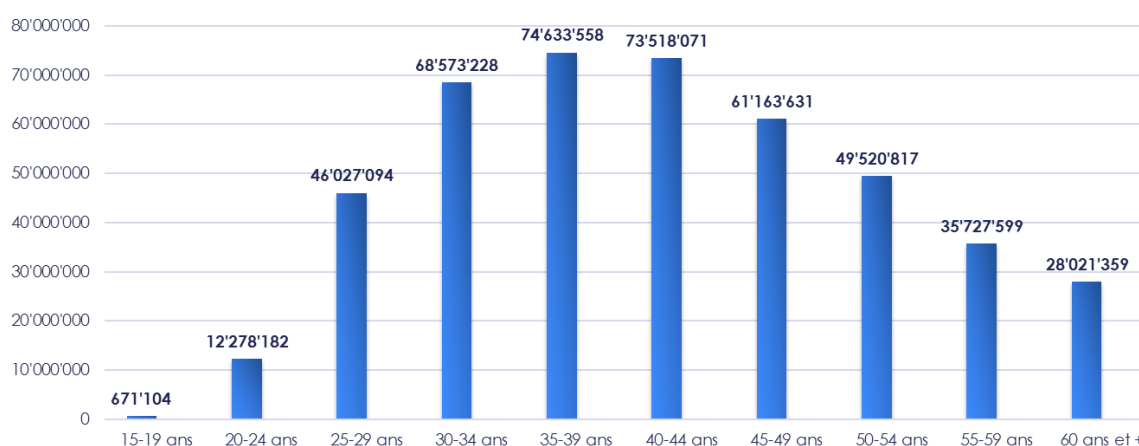
Ces 5 dernières années n'ont pas connu une grande variation au niveau du montant moyen mensuel perçu par bénéficiaire. En effet, les plus gros écarts se trouvent entre les différentes tranches d'âges. Les jeunes de 25 à 29 ans perçoivent, en moyenne et mensuellement, un montant 4 fois plus élevé que les jeunes de 15 à 19 ans et presque 2 fois plus élevé que les jeunes de 15 à 19 ans.

Cette observation s'explique par le fait que les indemnités sont calculées en fonction de la moyenne du salaire brut des 6 derniers mois précédant l'entrée au chômage (si la moyenne des 12 derniers salaires équivaut à un gain assuré plus élevé, c'est ce dernier qui est retenu).

Dans la mesure où la plupart des jeunes de 15 à 19 ans s'inscrivent au chômage après des études et que leur activité professionnelle était à temps partiel (souvent des jobs d'étudiants), cela donne un gain assuré mensuel réduit.

Finalement, si l'on considère la dernière année pour laquelle nous avons des statistiques, soit 2016, les couts moyens annuels au niveau cantonal sont les suivants :

Figure 11 : Indemnités moyennes annuelles versées par le chômage à Genève selon la tranche d'âge, 2016



(Source graphique : auteur ; données : <https://www.amstat.ch/v2/index.jsp>)

Comme nous pouvons le constater, les montants octroyés pour les jeunes de 15 à 19 ans sont infimes en comparaison à la masse globale pour le canton de Genève avec un montant annuel moyen total de 671'104 CHF, ce qui représente en proportion uniquement 0.15%. Suivent les jeunes entre 20 et 24 ans qui affichent un résultat légèrement plus élevé mais qui reste très bas puisqu'ils ne représentent que 2.73% sur le plan cantonal pour un montant de 12'278'182 CHF.

Finalement, arrivent les jeunes de 25 à 29 ans qui pèsent un peu plus sur le total avec des dépenses annuelles moyennes de 46'027'094 CHF, soit 10.23%.

6.2.2 Subside d'assurance-maladie (SAM)

6.2.2.1 Récolte des données

En ce qui concerne le subside d'assurance-maladie, la récolte des données pour notre analyse est réalisée pour la tranche d'âge allant de 18 à 25 ans, bien que la tranche d'âge de référence pour les statistiques de l'OCDE soit pour les jeunes de 15 à 29 ans.

En effet, le service de l'assurance-maladie a une catégorie de bénéficiaires nommée « jeunes adultes », qui concerne les individus âgés de 18 à 25 ans, pour laquelle il accorde des subsides avec des conditions et des montants spécifiques à cette dernière.

Dès lors, il serait trop complexe et imprécis d'étudier des données chiffrées pour la tranche d'âge retenue par l'OCDE, à savoir les 15-29 ans. D'une part, les jeunes âgés de 15 à 18 ans sont des mineurs et la comptabilisation du subside perçu est effectuée sur le responsable légal, ce qui rend l'analyse des données difficile. D'autre part, les 26 à 29 ans font partie de la catégorie « adulte » qui concerne les personnes de plus de 25 ans et qui n'a pas d'âge limite. Il n'y a aucun moyen d'identifier et d'extraire les données relatives aux 26-29 ans et les estimations manqueraient cruellement de précision.

Par ailleurs, depuis 2010, les jeunes adultes (18-25 ans) bénéficient d'un subside plus généreux dans la mesure où ce dernier représente 50% de la prime moyenne cantonale. De ce fait, il s'agit de la population qui, à proportion égale, représente les coûts les plus élevés pour le service de l'assurance-maladie.

La difficulté pour l'estimation des montants alloués au NEET réside dans le fait que nous pouvons savoir combien de jeunes adultes sont concernés par l'octroi d'un subside mais il n'est, pour l'heure, pas indiqué dans les statistiques quelle est la situation relative aux différents bénéficiaires. En effet, parmi ces derniers nous ne pouvons pas savoir lesquels sont des jeunes NEET.

Nous devons ainsi procéder par estimation pour évaluer le montant accordé chaque année pour les NEET dans la mesure où ce sont des statistiques qui n'ont pas été réalisées à Genève.

6.2.2.2 Données chiffrées

Comme nous l'avons vu précédemment, le montant du subsidé accordé à un jeune adulte correspond, depuis 2010, à 50% de la prime moyenne cantonale. Il convient donc de s'intéresser à l'évolution de cette dernière :

Tableau 5 : Prime mensuelle moyenne pour l'assurance obligatoire des soins LAMal, Genève, 2010-2016

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Prime mensuelle moyenne cantonale pour l'assurance obligatoire des soins LAMal	374	404	423	436	447	463	485
Variation en % par rapport à l'année qui précède	/	↑ 8.14	↑ 4.70	↑ 2.96	↑ 2.59	↑ 3.57	↑ 4.77
Montant des primes accordées par le SAM (50% de la moyenne cantonale)	187	202	212	218	224	232	243

(Source graphique : auteur ; données : <http://www.ge.ch/statistique>)

Le montant de la prime mensuelle moyenne pour la LAMal est en constante augmentation depuis 2010. Dans la mesure où le montant des primes accordées accroît proportionnellement à celui de la prime mensuelle moyenne, nous pouvons en déduire que les variations annuelles correspondent également à l'augmentation des prestations accordées chaque année.

Le service de l'assurance-maladie se voit donc augmenter son budget depuis, en tout cas 2010, concernant la population des jeunes adultes. D'ailleurs, entre 2010 et 2016, l'augmentation du montant des primes accordées s'élève à environ 30%, ce qui est considérable.

En ce qui concerne 2015, et en prenant notre chiffre de référence pour le nombre de NEET à Genève, soit 7'922, nous pouvons estimer que le montant des primes accordées aux jeunes NEET (si on part du principe que chaque NEET est au bénéfice de cette prestation) est d'au minimum 1'837'904 CHF par mois, soit 22'054'848 CHF par année.

En 2015, le budget global du service d'assurance-maladie pour les prestations versées est de 286'261'113 CHF. Dès lors, le montant accordé aux NEET représente au minimum 7.7% du budget global.

6.2.3 Aides au logement (OCLPF)

6.2.3.1 Récolte des données

Les données disponibles concernant l'aide au logement se trouvent sur le site de l'OCSTAT et sont partiellement agrégées.

Dans l'interprétation des données, il faut distinguer le nombre de dossiers et le nombre de bénéficiaires. En effet, dans un même dossier, il peut y avoir plusieurs bénéficiaires. Dès lors, dans le cas d'un couple par exemple, il s'agit de deux bénéficiaires mais d'un seul dossier.

6.2.3.2 Données chiffrées

Il convient de s'intéresser au nombre de bénéficiaires âgés de 18 à 25 ans parmi les dossiers au bénéfice d'aide au logement.

Tableau 6 : Nombre de bénéficiaires, aide au logement, Genève, 2010-2015

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de bénéficiaires 18-25 ans	2 285	2 324	2 605	2 639	2 655	2 854
Variation en % par rapport à l'année précédente	/	1.71	12.09	1.31	0.61	7.50
Nombre de bénéficiaires total	21 545	20 924	22 621	22 965	23 316	24 599
% de dossiers 18-25 ans dans le total	10.61%	11.11%	11.52%	11.49%	11.39%	11.60%

(Source graphique : auteur ; données : <http://www.ge.ch/statistique>)

L'analyse de ces chiffres dans le cadre de notre problématique est très complexe. En effet, nous ne pouvons pas uniquement lire les chiffres tels qu'ils sont affichés dans le tableau n°6.

En réalité, il est faux de retenir ces chiffres pour le nombre de bénéficiaires âgés entre 18 et 25 ans dans la mesure où il peut s'agir, par exemple, de jeunes qui sont considérés comme des bénéficiaires mais qui sont en réalité dans le dossier de leur parent.

De plus, nous sommes dans l'impossibilité de savoir combien sont des NEET, parmi le nombre de jeunes de 18 à 25 ans, comptabilisés dans ces statistiques. Avec les données à notre disposition, il n'est pas possible d'estimer un chiffre pertinent concernant le nombre de NEET bénéficiaires d'une aide au logement et de savoir les montants annuels octroyés à ces derniers.

Ces données ne sont donc pas pertinentes et ne permettent pas d'apporter une analyse concernant notre problématique.

6.2.4 Hospice général

6.2.4.1 Récolte des données

L'Hospice général publie sur son site internet un rapport annuel chaque année concernant les chiffres de l'année qui précède ainsi que les statistiques et indicateurs principaux. Les données concernant les NEET sont récoltées dans ces publications.

Comme pour la prestation du subside d'assurance-maladie, la tranche d'âge étudiée concernant les aides octroyées par l'Hospice général est celle des 18 à 25 ans. En effet, les jeunes âgés de 15 à 18 ans sont mineurs et par conséquent rattachés aux dossiers de leur(s) parent(s). Impossible donc d'obtenir les montants alloués les concernant.

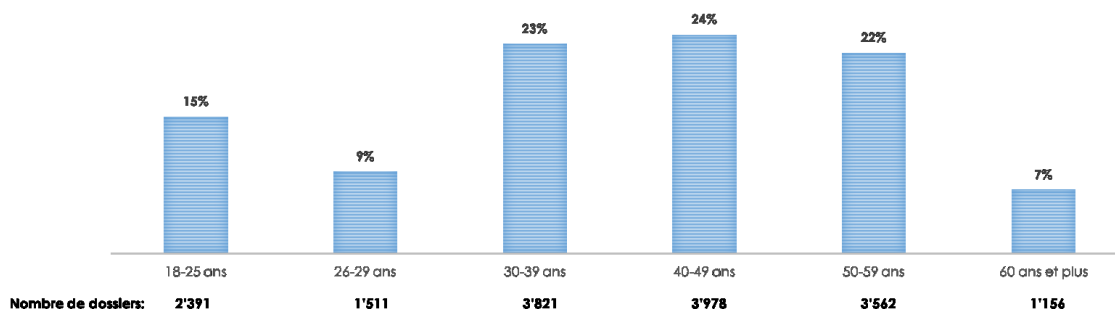
Dans la mesure où l'Hospice général considère comme jeune adulte les personnes qui ont entre 18 et 25 ans et que des statistiques à leur sujet sont disponibles, nous n'allons pas au-delà, bien que l'OCDE considère les NEET jusqu'à 29 ans. Il faut savoir que lorsqu'un jeune adulte se rend à l'Hospice général, ce dernier peut être aidé avec un dossier individuel et ce même s'il a son domicile légal chez ses parents. Cette caractéristique facilite ainsi l'étude statistique de cette population.

Selon la définition de la statistique OFS, est considéré comme un dossier, tout dossier ayant reçu au moins une prestation financière pendant l'année, indépendamment de la durée de l'aide, y compris des dossiers clos.

6.2.4.2 Données chiffrées

Tout d'abord, intéressons-nous au nombre de dossiers de l'Hospice général pour lesquels il s'agit d'un jeune adulte, soit âgé entre 18 et 25 ans.

Figure 12 : Répartition du nombre de dossiers selon l'âge à l'Hospice général, 2016

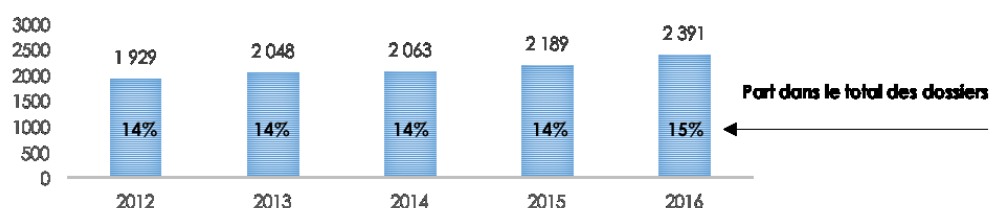


(Source graphique : auteur ; données : statistiques et indicateurs 2016, Hospice général)

Sur un total de 16'419 dossiers au sein de l'Hospice général, les jeunes adultes représentent 15% de ces derniers avec 2'391 dossiers en 2016. Comme on peut le voir, il s'agit d'une minorité dans la mesure où les adultes de 30 à 59 ans représentent plus des deux tiers des dossiers.

Il convient également de porter un regard sur l'évolution du nombre de dossiers des jeunes adultes en comparaison avec la masse globale pour se rendre compte s'il s'agit d'un phénomène qui a tendance à croître.

Figure 13 : Evolution du nombre de dossiers à l'Hospice général, 18-25 ans, 2012-2016

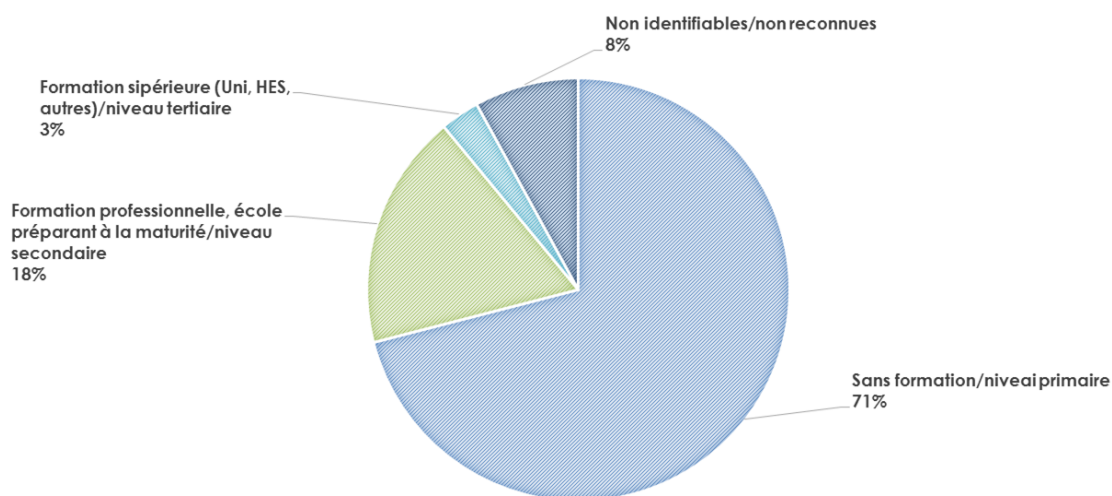


(Source graphique : auteur ; données : statistiques et indicateurs 2016, Hospice général)

Le nombre de dossiers jeunes adultes est en augmentation depuis ces 5 dernières années (+24%), cependant leur part dans l'ensemble des dossiers reste stable. Il s'agit dès lors d'un accroissement d'ordre général dans les dossiers et non pas spécifiquement de ceux concernant notre population cible.

Il a été constaté que plus de la moitié des dossiers de l'Hospice général (tout âge confondu) sont des personnes « sans formation achevée », ce qui constitue une vraie problématique à ce niveau.

Figure 14 : Répartition selon le niveau de formation des 18 à 25 ans à l'Hospice général, 2016



(Source graphique : auteur ; données : statistiques et indicateurs 2016, Hospice général)

En ce qui concerne notre population, ce constat est encore plus évident en atteignant 71% de jeunes adultes qui n'ont pas de formation achevée. De plus, il y a 8% pour lesquels l'information est manquante et donc pour lesquels la formation est probablement inexistante ou qui disposent d'une formation non reconnue.

Dès lors, les jeunes adultes qui sont aidés par l'Hospice général sans avoir achevé une formation et qui sont donc plus difficilement employables sont presque de 80%, autrement dit, environ 1'912 dossiers.

Les titulaires d'un diplôme de niveau tertiaire (université, HES, école supérieure) sont très faiblement représentés puisqu'ils ne sont que 3%.

En outre, bien qu'ils disposent d'une formation professionnelle ou de niveau secondaire II, ils représentent néanmoins 18% des dossiers jeunes adultes aidés par l'Hospice général.

Finalement, les prestations versées en moyenne par mois, s'élèvent, en 2016, à 2'171 CHF par dossier. Dès lors, les prestations versées aux jeunes adultes en 2016 se montent à environ :

- 5'190'861 CHF par mois ;
- 62'290'332 CHF par année.

Le montant total concernant les prestations versées par l'Hospice général concernant l'action sociale (qui n'englobe pas l'aide en matière d'asile) s'élève à 275'200'000 CHF pour l'année 2016. Dès lors, les aides octroyées aux jeunes adultes de 18 à 25 ans représentent à elles seules 23%, soit presque $\frac{1}{4}$ des prestations versées.

7. Interviews

Dans le cadre de ce travail, plusieurs interviews ont été menées concernant la problématique des jeunes NEET. Ces dernières avaient pour but de mieux comprendre les jeunes qui se trouvent dans cette situation et être capables d'identifier les potentielles causes à l'origine de ce phénomène.

Les personnes interviewées n'ont pas été choisies au hasard. Ces dernières travaillent toutes directement avec des jeunes qui se trouvent dans une situation de décrochage scolaire, au chômage ou à l'Hospice général.

C'est ainsi que nous avons opté pour le service de CAP Formations, où nous avons eu l'opportunité de rencontrer divers profils :

- Directeur de CAP Formations (vision stratégique);
- Conseiller en formation (spécialisé dans le coaching);
- Conseillère en formation, profil Office cantonal de l'emploi.

Nous avons également eu la chance de rencontrer un collaborateur de Point Jeunes de l'Hospice général qui travaille avec une population âgée entre 18 et 25 ans au bénéfice d'aide sociale en tant qu'assistant social.

Ces rencontres et échanges nous ont permis de mieux cerner ce profil de jeunes et de comprendre les problématiques que cela occasionne dans leur vie avant, pendant et après avoir été un jeune NEET.

Pour faciliter la lecture, une synthèse des éléments clefs a été réalisée concernant les interviews menées chez CAP Formations et une deuxième synthèse pour Point Jeunes.

Les grilles d'entretiens se trouvent à l'annexe n°5 concernant le service de CAP Formations et à l'annexe n°6 pour l'Hospice général.

7.1 Synthèse des interviews menées chez CAP Formations

En moyenne, pour un taux d'activité à 100%, les conseillers en formation suivent environ 70 jeunes par année. Ces jeunes se présentent généralement avec les problèmes scolaires suivants :

- Mauvais résultats ;
- Taux d'absentéisme élevé ;
- Mauvais comportement.

Hormis l'aspect scolaire, certains jeunes rencontrent également des problèmes de santé physique mais aussi psychique. En effet, on retrouve beaucoup de jeunes qui souffrent d'addictions, ce qui est une cause du décrochage scolaire mais parfois aussi une conséquence de ce dernier. Dans le rayon des problématiques qui causent des ruptures on retrouve les problèmes familiaux ou encore le flux migratoire avec la barrière de la langue.

Il a été démontré que plus la durée de la rupture est courte, plus le jeune est insérable (idem pour les adultes au niveau de l'emploi). Lorsque le décrochage est plus long, il est souvent nécessaire de faire une remise à niveau pour favoriser les chances de réinsertion. De plus, le fait que le jeune présente une longue rupture ça le défavorise vis-à-vis des employeurs qui n'ont déjà pas tendance à engager des apprentis qui ont déjà la vingtaine.

Le marché de la formation est devenu très compliqué et les exigences sont très élevées en demandant un très bon niveau scolaire. Les employeurs embauchent difficilement les jeunes qui présentent beaucoup d'heures d'absence (à partir de 100 heures, ça devient très compliqué). Dans ces cas, il faut suivre un ou plusieurs stages, au départ de 1 à 3 semaines, puis de longue durée par la suite pour démontrer le degré de motivation.

Il faut faire un réel travail de prévention dès la scolarité obligatoire déjà, au cycle d'orientation pour sensibiliser les jeunes au sujet de l'impact de leurs heures d'absences pour la suite de leurs études. Il vaut mieux stopper une formation plutôt que de faire du présentéisme ponctuel et finir avec un grand nombre d'absences.

Les apprentissages sont présentés comme une voie facile actuellement dans les écoles tandis que le niveau requis par les employeurs est exigeant. Cela crée un fossé et empêche certains jeunes d'accéder à des places d'apprentissage.

7.2 Synthèse de l'interview menée chez Point Jeunes (HG)

En moyenne, pour un taux d'activité à 100%, les assistants sociaux gèrent environ 75 dossiers actifs.

Selon ce collaborateur, le phénomène NEET est clairement en augmentation depuis ces dernières années et les facteurs de risque qu'il a pu constater pendant son activité professionnelle sont les suivants :

1. Familles monoparentales

Il peut s'agir soit de jeunes qui sont issus de familles monoparentales soit de jeunes qui sont eux-mêmes seuls avec un ou plusieurs enfants.

Il a été constaté que ce sont des profils à risque, ce qui est "presque" logique puisqu'il n'y a qu'une seule source de revenus.

2. Le manque de formation chez les jeunes

Les chiffres démontrent que les jeunes sans qualifications sont plus sujets à devoir demander une aide sociale. L'Hospice général incite donc les jeunes à entreprendre une formation car il a été constaté que ceux qui trouvent un travail font souvent des allers-retours entre un travail et l'aide sociale. C'est également pour cette raison que l'Hospice général collabore de plus en plus avec CAP Formations pour la réinsertion des jeunes.

3. Problèmes de santé (surtout psychologique)

On retrouve des problèmes de dépression, d'addictions ou encore des problèmes comportementaux chez certains jeunes. Ces derniers sont parfois dirigés auprès de l'assurance-invalidité (AI) qui peut prendre en charge des coûts liés à la formation.

La conséquence principale pour un jeune lorsqu'il est aidé longtemps par l'Hospice général est qu'il "s'installe" et qu'il reste dans cette situation de façon durable. Il faut donc réinsérer les jeunes dans une formation au plus vite.

8. Constat et recommandations

8.1 Constat

La Suisse jouit d'une bonne situation, à savoir, elle compte un faible pourcentage de NEET en comparaison avec les pays membres de l'OCDE en affichant 8,3% en 2015 tandis que la moyenne se situe à 14,5%. Le taux de NEET en Suisse a même rencontré une baisse ces 10 dernières années puisqu'en 2005 elle affichait 10,4%.

Néanmoins, et c'est peut-être parce que la situation ne semble pas "inquiétante" par rapport à d'autres pays, la Suisse n'a pour l'heure réalisé aucune enquête concernant les jeunes NEET.

Dans le canton de Genève, les informations ou enquêtes sont complètement inexistantes. Nous n'avons donc quasiment accès à aucune information où elles sont complètement indépendantes. Autrement dit, il n'y a pas eu d'études menées concernant cette problématique pour aboutir à un résultat global. Toutefois, nous avons pu estimer de façon minimaliste le nombre de NEET (18-25 ans) à Genève : 7'922 personnes.

Lorsqu'il s'agit du décrochage scolaire, nous sommes face au même problème. Même si des études sont en cours, aujourd'hui les données sont floues et n'apportent pas la clarté recherchée. En rencontrant le service de CAP Formations, nous avons pu clarifier certains points et obtenir des chiffres concrets mais une part d'ombre subsiste puisqu'il n'est pas possible de "capter" tous les jeunes qui se trouvent dans cette situation et encore moins lorsque ces derniers sont majeurs. Cependant, les informations que nous avons à disposition nous permettent de constater que lorsque les jeunes sont en rupture, cette problématique s'aggrave en fonction de sa longévité. Il faut donc agir rapidement et proposer des solutions aux jeunes qui sont en décrochage puisque les chances de réinsertion sont meilleures lorsqu'elles sont proposées dans un court laps de temps. En 2015/16, plus de $\frac{3}{4}$ des jeunes qui ont clôturé leur dossier chez CAP Formations étaient concernés par la reprise d'une formation, résultats qui sont donc concluants.

En ce qui concerne le chômage à Genève, les jeunes NEET (15-29 ans) représentent environ 20% des bénéficiaires d'indemnités. Ce n'est certes pas la majorité mais cela reste une proportion élevée puisqu'il s'agit de jeunes personnes qui sont en âge d'étudier ou d'être dans la vie active. Cependant, le canton de Genève présente moins de jeunes bénéficiaires du chômage que la moyenne suisse qui atteint 25%. Nous

avons pu noter que les jeunes de 25 à 29 ans sont ceux qui impactent le plus fortement le chômage puisque ce sont également eux qui ont, généralement, cotiser le plus et peuvent ainsi prétendre à des indemnités plus élevées en comparaison avec les plus jeunes.

D'un point de vue global, les jeunes de 15 à 29 ans ne représentent qu'environ 13% des montants annuellement versés par le chômage à Genève en 2016. Dès lors, indépendamment du fait que la proportion des jeunes NEET soit de 20% parmi les bénéficiaires, ces derniers ne sont pas ceux qui affichent les couts les plus élevés. Au total, les indemnités moyennes annuelles versées par le chômage à Genève aux jeunes de 15 à 29 ans se montent à 58'976'381 CHF sur un total de 450'134'643 CHF.

Les subsides d'assurance-maladie versés aux jeunes adultes de 18 à 25 ans ont un impact non négligeable sur le budget du service de l'assurance-maladie. En effet, cette population est celle qui perçoit le subside le plus élevé puisqu'il se monte à 50% de la prime moyenne cantonale, qui est en augmentation depuis ces 5 dernières années. Nous avons estimé que les subsides d'assurance-maladie accordés aux jeunes NEET par année se montent à 22'054'848 CHF. Nous savons que le nombre de NEET est sous-estimé et que ce montant ne représente que le minimum réellement perçu. Ce dernier équivaut à 7,7% du total des subsides versés par année. Il s'agit d'une proportion élevée étant donné que c'est la tranche d'âge la plus couteuse.

Malheureusement, aucun constat ne peut être réalisé pour les aides au logement. En effet, les données à notre disposition ne suffisent pas pour pouvoir établir une analyse même peu précise.

En étudiant les chiffres relatifs à l'Hospice général, nous notons que le nombre de bénéficiaires de 18 à 25 ans a augmenté depuis 2012 mais que leur part dans l'ensemble des dossiers reste constante.

Les jeunes aidés financièrement qui sont sans une formation achevée se montent à hauteur de 71% des dossiers. Ce constat ne laisse aucun doute quant à la problématique liée au manque de formation chez les jeunes. A l'inverse, les titulaires d'un diplôme de niveau tertiaire ne sont que 3%. Cette observation a été confirmée lors de l'interview menée chez Point Jeunes mais aussi auprès de CAP Formations.

Au total, les prestations versées aux jeunes adultes pendant l'année 2016 par l'Hospice général s'élèvent à 62'290'332 F, soit 23 % de l'aide sociale (sans compter l'aide en matière d'asile).

8.2 Recommandations

8.2.1 Suivi des indicateurs

Comme nous avons pu le constater tout au long de ce travail, les données concernant notre catégorie de population ont souvent manqué, et il a été difficile d'afficher des chiffres dotés de précision. En effet, dans la mesure où aucune enquête n'a été menée auparavant concernant cette problématique à Genève, les informations sont éparpillées et ce n'est pas chose facile de tout concilier.

Pourtant, l'OCDE suit de très près les NEET puisqu'ils sont même devenus un indicateur depuis 2010. Il est vrai que nous avons pu constater que la situation de la Suisse n'est pas inquiétante en comparaison avec certains autres pays, mais il s'agit néanmoins d'une problématique à surveiller.

En effet, si le nombre de jeunes NEET commence à augmenter, cela aura forcément une répercussion négative sur les prestations sociales et le chômage. La Suisse, mais aussi les cantons, doivent pouvoir quantifier le nombre de jeunes NEET et suivre leur évolution pour pouvoir examiner la tendance. C'est pourquoi une enquête d'ordre national devrait avoir lieu chaque année pour pouvoir mettre en lumière cette problématique. Il est probable qu'une enquête au niveau fédéral soit d'ores et déjà réalisée puisque des informations sont transmises à l'OCDE, mais si tel est le cas, les résultats ne sont pas publiés.

Tous les cantons devraient améliorer leurs statistiques relatives au décrochage scolaire pour être en mesure de savoir combien de jeunes ont stoppé leurs études et se retrouvent sans qualification.

Cette mesure va être facilitée avec l'entrée en vigueur de la loi sur la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans puisque les jeunes devront justifier leur situation s'ils quittent l'enseignement avant d'avoir atteint leur majorité.

Toutefois, la situation actuelle sera la même concernant les majeurs qui n'ont aucune justification à rendre. Le seul moyen de les identifier serait que les services qui allouent des prestations sociales tiennent des statistiques au sujet de leur situation (étudiant ; employé ; indépendant ; chômage ; autre). De cette façon, une étude annuelle pourrait être réalisée en groupant l'ensemble des données récoltées et établir un constat global pour le canton de Genève.

8.2.2 Formation des jeunes

Comme nous l'avons constaté, la formation des jeunes et le manque de qualifications est un réel problème rencontré chez la majorité des NEET tant sur le plan du décrochage scolaire que sur l'aspect des aides sociales. Des mesures doivent donc être entreprises pour diminuer le nombre de jeunes qui se trouvent dans une telle situation

8.2.2.1 Prévention au niveau de la scolarité obligatoire

Une action indispensable est la prévention chez les jeunes dès le cycle d'orientation mais aussi auprès de leurs parents. En effet, pendant la scolarité obligatoire, la prévention est souvent négligée au sujet de la thématique du décrochage scolaire et de ses conséquences.

Actuellement, il serait indispensable de sensibiliser les jeunes à propos de facteurs qui peuvent paraître des banalités mais qui sont en réalité un frein dans la suite de leur parcours scolaire.

Premièrement, il faut attirer leur attention au sujet de leurs heures d'absences lorsqu'ils arriveront dans l'enseignement post-obligatoire. Les jeunes sont avertis qu'ils ne peuvent pas présenter un certain nombre d'heures d'absence pendant le cycle, puisqu'il s'agit de la scolarité obligatoire, mais il faut aussi les sensibiliser au sujet de l'enseignement post-obligatoire. Les heures d'absences trop nombreuses peuvent les empêcher d'être engagés auprès d'une entreprise dans le cadre d'un CFC (dual).

Par ailleurs, il faudrait présenter aux jeunes l'ensemble des possibilités qui s'ouvrent à eux suite à l'enseignement obligatoire. Trop d'idées reçues mènent les jeunes à croire que les filières CFC (dual) ⁷ sont accessibles facilement alors que cela est faux. En effet, selon les filières, il n'est pas évident de trouver une place dans la mesure où malgré une offre sur le marché, la demande est telle, que le secteur est saturé. Nous observons actuellement ce phénomène pour les filières "employé de commerce" ou "vente", par exemple.

Il est donc primordial que les jeunes soient informés de la conjoncture actuelle du marché du travail et sensibilisés à la difficulté qui existe pour trouver un emploi, même pour les personnes qualifiées.

Ainsi, des journées de sensibilisation pourraient être mises en place en suivant le schéma existant pour la journée de la route ou encore de la sexualité.

⁷ Formation en école et en emploi avec un contrat auprès d'un employeur

8.2.2.2 Réinsertion des jeunes

Malgré tous les efforts qui pourront être faits, il y aura toujours des jeunes en décrochage scolaire. C'est pourquoi il faut faire un réel travail concernant la réinsertion des jeunes à Genève.

Selon les conseillers en formations rencontrés lors des interviews, il a été constaté que les stages sont un tremplin extrêmement bénéfique lors de la phase de réinsertion des jeunes et qu'il s'agit d'un vrai plus dans le curriculum vitae.

Pour trouver des stages, il faut bien évidemment que des employeurs soient prêts à engager au sein de leur entreprise des jeunes qui sont en rupture, ce qui est compliqué étant donné que les demandeurs de stage ne manquent pas.

On ne peut pas uniquement trouver un stage à un jeune et le laisser voler de ses propres ailes. En effet, les jeunes qui sont en situation de rupture présentent souvent des problématiques plus profondes et il n'est pas évident pour eux de se réinsérer du jour au lendemain, surtout s'ils sont seuls dans cette démarche. Ils doivent pouvoir compter sur un accompagnement et un coaching tout au long de leur stage en entreprise pour pouvoir regagner confiance en eux et retrouver leur motivation.

Le coaching doit couvrir les aspects pédagogiques mais aussi comportementaux. Il faut tout reprendre à zéro car les bases du savoir-être et du savoir-faire ne sont plus adéquates.

C'est pourquoi des professionnels spécialisés chez les jeunes devraient collaborer directement avec eux pendant la phase de réinsertion mais aussi du côté des employeurs pour installer un climat de confiance.

Par ailleurs, les patrons ont besoin de garanties pour engager des jeunes en rupture. C'est pour cette raison qu'il faut que les dispositifs de réinsertion collaborent directement avec des employeurs et qu'un contrat de confiance s'installe entre les parties pour rendre possible la réinsertion professionnelle.

9. Conclusion

La situation des NEET en Suisse n'est pour l'heure pas inquiétante, surtout si cette dernière est comparée à l'ensemble des pays membres de l'OCDE. En effet, parmi les 35 pays, la Suisse affiche le 3^{ème} taux le plus bas concernant le nombre de jeunes NEET.

La problématique liée à la rupture scolaire n'a pas pu être mise en lumière de façon précise, puisque les données à ce sujet manquent terriblement. Raison pour laquelle il a également été compliqué d'avoir une idée exacte du nombre de jeunes NEET dans le canton.

Le chômage chez les jeunes de 15 à 29 ans à Genève se trouve en dessous de la moyenne suisse, ce qui est un constat positif. Ils représentent néanmoins 13% des coûts annuels pour le versement des indemnités chômage.

Le subside d'assurance-maladie voit son budget augmenter chaque année pour le versement des subsides d'assurance-maladie. Entre 2010 et 2016, l'augmentation des primes, et par analogie des subsides octroyés, a été de 30%. Il faut donc trouver des solutions à court terme sinon ce service risque de voir son budget augmenter à nouveau de 30% d'ici 2021.

Les aides au logement n'ont pas pu faire l'objet d'une analyse cohérente au sujet des jeunes NEET. En effet, le fait qu'ils considèrent chaque habitant du logement comme un bénéficiaire rend l'établissement des statistiques impossible pour une population donnée. Il serait toutefois intéressant de connaître l'impact financier des jeunes de 18 à 25 ans sur cette prestation. On peut néanmoins imaginer que ce dernier n'est pas très élevé dans la mesure où les jeunes NEET ne peuvent pas forcément avoir leur propre logement.

L'Hospice général jouit de données assez complètes, ce qui nous a permis d'établir une analyse pertinente au sujet des jeunes adultes et de mettre en évidence la problématique principale, à savoir, leur manque de formation et de qualification.

Aujourd'hui, il n'a pas été possible de chiffrer avec exactitude le montant de l'ensemble des prestations sociales allouées aux jeunes NEET à Genève. Ce travail a néanmoins permis de comprendre les facteurs de risque et de clarifier les conséquences au sujet cette problématique.

Bibliographie

Entretiens :

Entretien avec une collaboratrice de CAP Formations, conseillère en formation – office cantonal de l'emploi, à Genève, le 10 avril 2017.

Entretien avec un collaborateur de CAP Formations, conseillère en formation, à Genève, le 10 avril 2017.

Entretien avec un collaborateur de Point Jeunes - Hospice général, à Genève, le 31 mai 2017.

Entretien avec le Directeur de CAP Formations, Monsieur Harold MARTIN, à Genève, le 21 juin 2017.

E-mail :

PERRENOUD, Silvia, 2017. *Re : Question relative à une statistique*. [message électronique]. 27 juin 2017.

Ouvrages :

OCDE (2017), Panorama de la société 2016 : Les indicateurs sociaux de l'OCDE, Editions OCEE, Paris [en ligne]. Janvier 2017. [Consulté le 25 février 2017]. ISBN 9789264267466. Disponible à l'adresse :

http://dx.doi.org/10.1787/soc_glance-2016-fr

Perspectives de l'OCDE sur les compétences 2015 : Les jeunes, les compétences et l'employabilité, Editions OCDE, Paris [en ligne]. Mai 2015. [Consulté le 25 février 2017]. ISBN 9789264235465. Disponible à l'adresse :

<http://dx.doi.org/10.1787/9789264235465-fr>

Pages web :

OCDE, 2017. Jeunes déscolarisés sans emploi (NEET) (indicateur). doi: 10.1787/a7da6fc2-fr. [Consulté le 2 avril 2017]. Disponible à l'adresse :

<https://data.oecd.org/fr/youthinac/jeunes-descolarises-sans-emploi-neet.htm>

OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE, 2017. NEET : personnes ni en emploi ni en formation. *bfs.admin.ch* [en ligne]. 23 mai 2017. [Consulté le 14 juin 2017]. Disponible à l'adresse :

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/actualites/quoi-de-neuf.assetdetail.2641716.html>

LES DECODEURS, 2014. Jeune, sans emploi et hors du système scolaire : qui sont les « NEET » ? *Le Monde.fr* [en ligne]. 10 juillet 2014. 11 juillet 2014. [Consulté le 3 mars 2017]. Disponible à l'adresse :

http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2014/07/10/jeune-sans-emploi-et-hors-du-systeme-scolaire-qui-sont-les-neet_4453249_4355770.html

EUROFOUND, 2017. Les jeunes et les NEET en Europe : premiers résultats – Résumé. *Eurofound.europa.eu* [en ligne]. 16 février 2012. [Consulté le 3 mars 2017]. Disponible à l'adresse :

<https://www.eurofound.europa.eu/fr/publications/resume/2011/labour-market/young-people-and-neets-in-europe-first-findings-resume>

NOTE D'INFORMATION DU SRED, 2015. *Quels sont les facteurs de risque et les raisons invoquées pour le décrochage scolaire ? Résultats d'une enquête menée à Genève (2013-2014)* [en ligne]. Septembre 2015. N°69. [Consulté le 15 juin 2017]. Disponible à l'adresse :

<https://www.google.ch/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=0ahUKEwj4n4vgyKbVAhWDZVAKHeBeANkQFggnMAA&url=https%3A%2F%2Fwww.ge.ch%2Frec-herche-education%2Fdoc%2Fpublications%2Fnotesinfo%2Fnotes-sred-69.pdf&usq=AFQjCNH26Hp6y6FyQbSdpHIFVSIZLrmXGQ>

CITE DES METIERS DU GRAND GENEVE, 2017. CAP Formations. *citedesmetiers.ch* [en ligne]. [Consulté le 15 mars 2017]. Disponible à l'adresse :

<http://www.citedesmetiers.ch/cdmt/Cite-des-metiers-du-Grand-Genève/Rupture-de-formation/CAP-Formations>

CONFEDERATION SUISSE, 2017. Secrétariat d'Etat à l'économie SECO. *amstat.ch* [en ligne]. [Consulté le 30 avril 2017]. Disponible à l'adresse :

<https://www.amstat.ch/v2/index.jsp>

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE, 2017. Indemnités de chômage. *demain.ge.ch* [en ligne]. [Consulté le 30 avril 2017]. Disponible à l'adresse :

<https://demain.ge.ch/indemnite-chomage/combien-toucher-combien-temps>

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE, 2017. Service de l'assurance-maladie. *ge.ch* [en ligne]. [Consulté le 9 avril 2017]. Disponible à l'adresse :

<http://www.ge.ch/sam/welcome.asp>

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE, 2017. Logement. *ge.ch* [en ligne]. [Consulté le 9 avril 2017]. Disponible à l'adresse :

<https://www.ge.ch/logement/welcome.asp>

HOSPICE GENERAL, 2017. Nos publications. *ge.ch* [en ligne]. [Consulté le 16 avril 2017]. Disponible à l'adresse :

<http://www.hospicegeneral.ch/fr>

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE, 2017. Mon revenu déterminant unifié (RDU). *demain.ge.ch* [en ligne]. [Consulté le 15 février 2017]. Disponible à l'adresse :

<https://demain.ge.ch/mon-revenu-determinant-unifie-rdu>

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE, 2017. Statistiques cantonales. *ge.ch* [en ligne]. [Consulté le 15 février 2017]. Disponible à l'adresse :

<http://www.ge.ch/statistique/>

CONFEDERATION SUISSE, 2017. Office fédéral de la statistique. *bfs.admin.ch* [en ligne]. [Consulté le 26 juillet 2017]. Disponible à l'adresse :

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home.html>

CONFEDERATION SUISSE, 2017. Office fédéral de la statistique. *pxweb.bfs.admin.ch* [en ligne]. [Consulté le 26 juillet 2017]. Disponible à l'adresse :

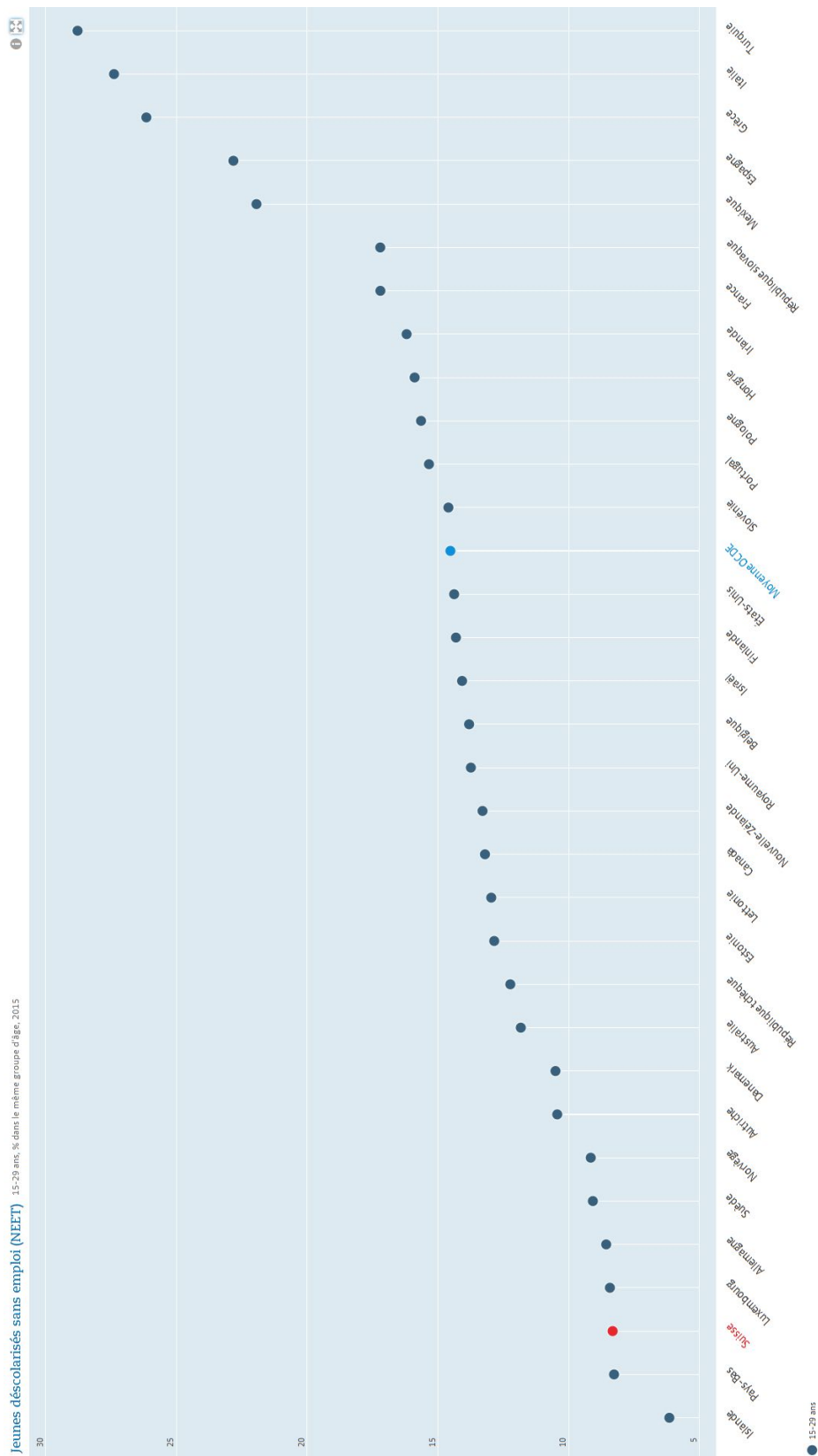
https://www.pxweb.bfs.admin.ch/Selection.aspx?px_language=fr&px_db=px-x-0102010000_101&px_tableid=px-x-0102010000_101/px-x-0102010000_101.px&px_type=PX

Annexe 1 : Liste des pays membres de l'OCDE

Allemagne	Estonie	Italie	Portugal
Australie	États-Unis	Japon	République slovaque
Autriche	Finlande	Lettonie	République tchèque
Belgique	France	Luxembourg	Royaume-Uni
Canada	Grèce	Mexique	Slovénie
Chili	Hongrie	Norvège	Suède
Corée	Irlande	Nouvelle-Zélande	Suisse
Danemark	Islande	Pays-Bas	Turquie
Espagne	Israël	Pologne	

(Source graphique : auteur ; données : <http://www.oecd.org/fr>)

Annexe 2 : NEET, 15-29 ans, % dans le même groupe d'âge, OCDE, 2015



(Source : OCDE (2017), Jeunes déscolarisés sans emploi (NEET) (indicateur). doi : 10.1787/a7da6fc2-fr)

Annexe 3 : Définitions ESPA

■ Personnes actives occupées

Sont considérées comme actives occupées les personnes d'au moins 15 ans révolus qui, au cours de la semaine de référence,

- ont travaillé au moins une heure contre rémunération
- ou qui, bien que temporairement absentes de leur travail (absence pour cause de maladie, de vacances, de congé maternité, de service militaire, etc.), avaient un emploi en tant que salarié ou indépendant
- ou qui ont travaillé dans l'entreprise familiale sans être rémunérées.

■ Chômeurs au sens du BIT

(BIT = Bureau international du Travail)

Sont considérées comme chômeurs au sens du BIT les personnes âgées de 15 à 74 ans

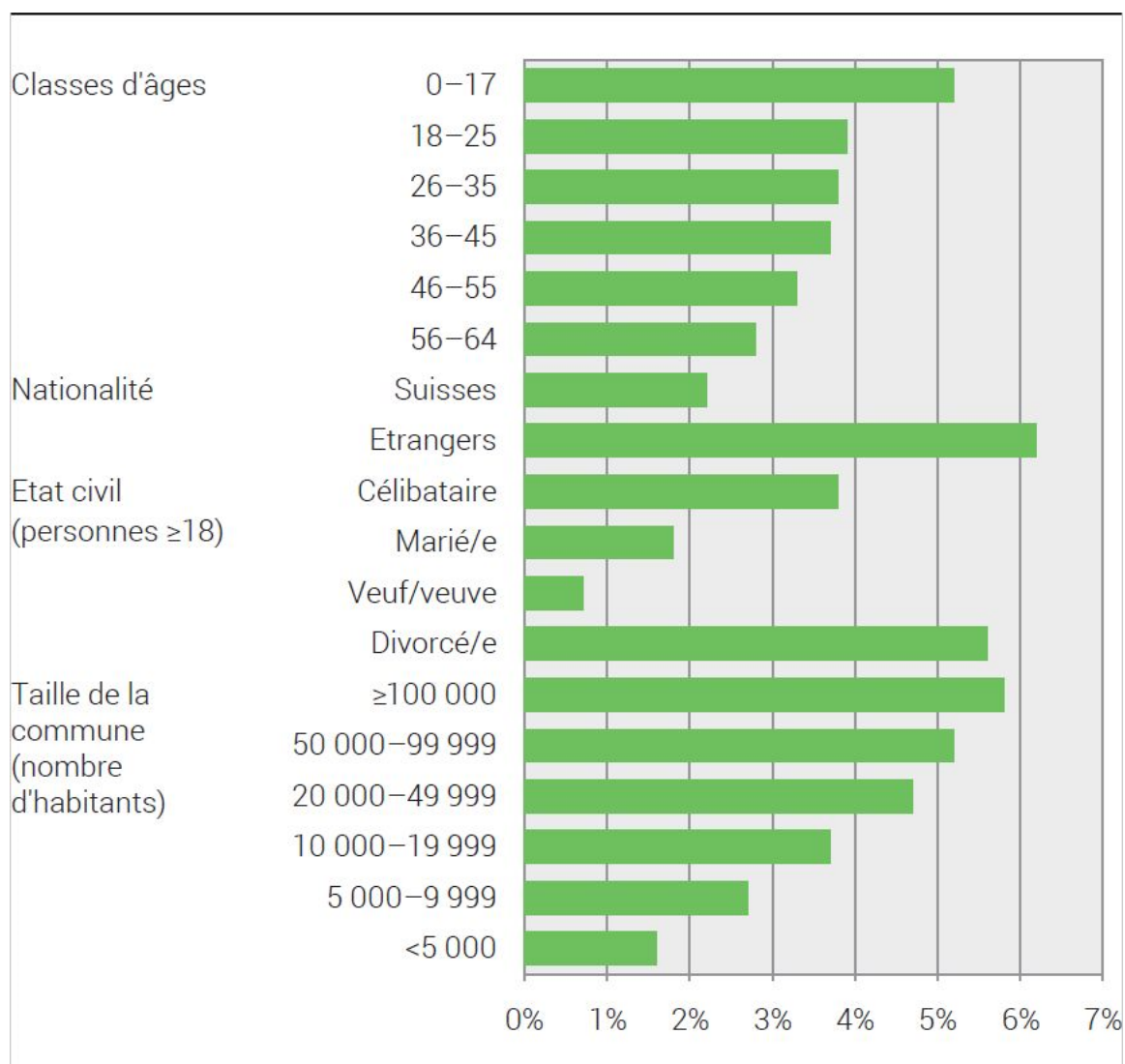
- qui n'étaient pas actives occupées au cours de la semaine de référence
- et qui ont cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes
- et qui étaient disponibles pour travailler.

■ Personnes actives

Sont considérées comme actives les personnes actives occupées et les chômeurs au sens du BIT. Les personnes actives constituent l'offre de travail.

(Source: OFS, L'ESPA en bref 2015, L'enquête suisse sur la population active, 2016)

Annexe 4 : Taux d'aide sociale de différents groupes à risque, 2015



(Source: OFS, Statistique de l'aide sociale, 2016)

Annexe 5 : Grille d'entretien – CAP Formations

Grille d'entretien

CAP Formations

Contexte

Dans le cadre de mes études à la Haute Ecole de Gestion de Genève, je dois réaliser un travail de bachelor de façon individuelle.

J'ai décidé de faire un travail en lien avec mon activité professionnelle, à savoir les aides sociales, et plus précisément, les prestations délivrées aux jeunes entre 15 et 25 ans qui se trouvent ni en formation, ni en emploi (NEET).

En effet, les aides sociales sont au cœur des discussions lorsque le budget cantonal est abordé mais c'est difficile de comprendre le réel impact que peuvent avoir les jeunes sur ce dernier et les pistes d'amélioration qui pourraient être envisagées.

Mon travail consistera à survoler la situation des NEET au niveau de l'OCDE, puis de voir les impacts globaux au niveau Suisse et finalement cibler la problématique au niveau du canton de Genève.

Mon objectif est de pouvoir interviewer des acteurs clés dans ce domaine, c'est pour cette raison que j'ai ciblé 3 secteurs: CAP Formation; le chômage; l'Hospice général.

Ainsi, 3 visions différentes pourront être étudiées, ce qui viendra compléter ma réflexion et permettre une analyse générale de cette problématique.

Questions

1. Souhaitez-vous rester anonyme?
2. Quelle est votre fonction au sein de CAP Formations?
3. Depuis combien de temps occupez-vous ce poste?
4. Combien de jeunes suivez-vous en moyenne sur une année scolaire/civile?
5. Selon vous, est-ce que le nombre de jeunes NEET est en augmentation?
 - 5.1. Si oui/non, pourquoi?
6. D'après-vous, quelles sont les causes principales de la rupture scolaire chez les jeunes adultes?
7. Pensez-vous que des facteurs sociodémographiques peuvent avoir une influence?
8. Les personnes que vous suivez arrivent à se réinsérer dans la vie professionnelle ou scolaire après combien de temps, en moyenne?
9. Quelles sont les conséquences d'une période prolongée de jeunes en rupture scolaire?
10. Dans vos dossiers, les jeunes NEET sont le plus souvent soutenus financièrement par leurs parents ou ce sont à l'inverse des situations précaires qui nécessitent une aide sociale au sein de la famille?
11. Selon vous, quelles seraient les solutions à moyen court terme pour améliorer la situation des NEET?
 - 11.1. Pensez-vous qu'il existe une solution durable à long terme pour diminuer le nombre de NEET?

Annexe 6 : Grille d'entretien – Hospice général

Grille d'entretien

Hospice général

Contexte

Dans le cadre de mes études à la Haute Ecole de Gestion de Genève, je dois réaliser un travail de bachelor de façon individuelle.

J'ai décidé de faire un travail en lien avec mon activité professionnelle, à savoir les aides sociales, et plus précisément, les prestations délivrées aux jeunes entre 15 et 25 ans qui se trouvent ni en formation, ni en emploi (NEET).

En effet, les aides sociales sont au cœur des discussions lorsque le budget cantonal est abordé mais c'est difficile de comprendre le réel impact que peuvent avoir les jeunes sur ce dernier et les pistes d'amélioration qui pourraient être envisagées.

Mon travail consistera à survoler la situation des NEET au niveau de l'OCDE, puis de voir les impacts globaux au niveau Suisse et finalement cibler la problématique au niveau du canton de Genève.

Mon objectif est de pouvoir interviewer des acteurs clés dans ce domaine, c'est pour cette raison que j'ai ciblé 3 secteurs: CAP Formation; le chômage; l'Hospice général.

Ainsi, 3 visions différentes pourront être étudiées, ce qui viendra compléter ma réflexion et permettre une analyse générale de cette problématique.

Questions

1. Souhaitez-vous rester anonyme?
2. Quelle est votre fonction au sein de l'Hospice général?
3. Depuis combien de temps occupez-vous ce poste?
4. Combien de jeunes suivez-vous en moyenne sur une année scolaire/civile?
5. Selon vous, est-ce que le nombre de jeunes NEET est en augmentation?
 - 5.1. Si oui/non, pourquoi?
6. D'après-vous, quelles sont les causes principales qui font qu'un jeune adulte st à l'Hospice?
7. Pensez-vous que des facteurs sociodémographiques peuvent avoir une influence?
8. Les personnes que vous suivez arrivent à se réinsérer dans la vie professionnelle ou scolaire après combien de temps, en moyenne? (ou sortir de l'aide)
9. Quelles sont les conséquences d'une période prolongée de jeunes à l'Hospice?
10. Selon vous, quelles seraient les solutions à moyen court terme pour améliorer la situation des NEET?
 - 10.1. Pensez-vous qu'il existe une solution durable à long terme pour diminuer le nombre de NEET?

Chiffres clés

- Nombre de dossiers NEET par année pour les 3-5 dernières années?
- Aides allouées aux NEET par année pour les 3-5 dernières années?